Lien des CHERCHEURS CEVENOLS

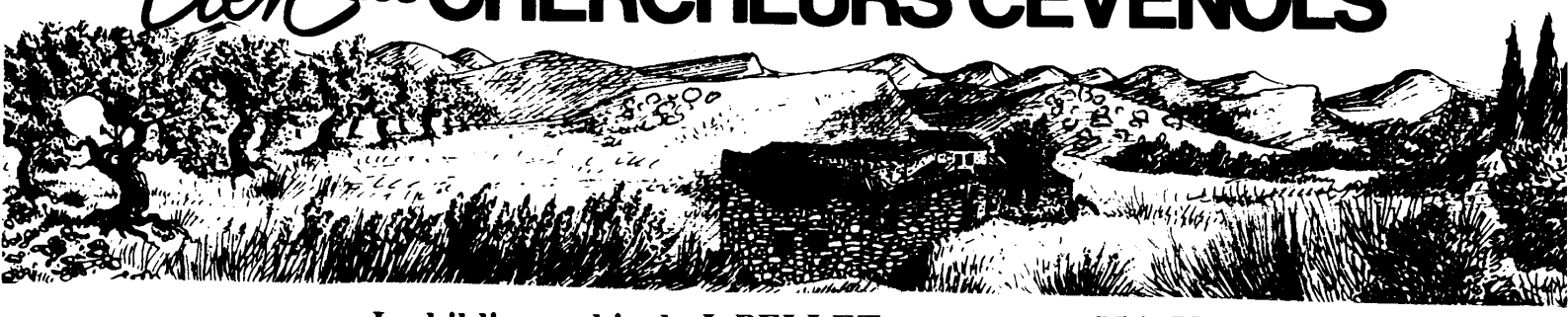

La bibliographie de J. PELLET est en pages 55 à 58

ISSN 0335-6264 - BULLETIN TRIMESTRIEL N° 88 OCTOBRE-NOVEMBRE 1991
TOUT COURRIER : Secrétariat-Abonnement de L.C.C. :
Marcel DAUDET, 34 av. des Verveines 93370 MONTFERMEIL

EDITORIAL

Quelques légendes auxquelles il faut tordre le cou

Après une saison estivale où les Cévennes ont connu une fréquentation encourageante, le moment est venu de rappeler à l'ordre certaines officines de tourisme qui ont tendance à prendre nos hôtes pour des naïfs en leur faisant avaler de prétendues légendes forgées de toutes pièces dans un passé très récent :

Les Trabucaïres : à l'entrée des très spectaculaires grottes de Trabuc, un magnifique *tromblon* ou *trabuc* est mis en évidence dans une belle vitrine. Des guides enthousiastes expliquent aux visiteurs que ces fusils au canon évasé en entonnoir étaient l'arme des *trabucaïres*, ces bandits de grand chemin qui se réfugiaient dans la grotte et lui ont laissé leur nom.

Pourtant un acte de 928 du Cartulaire de Notre Dame de Nîmes relate un plaid tenu à Anduze au sujet de la *villa Trabuco* et ses dépendances Le hameau de Trabuc existait donc avant l'introduction en occident de la poudre et des armes à feu. Il serait temps que les exploitants de la grotte changent leur fusil d'épaule.

Le Volo-Biau de Saint-Ambroix : depuis une décennie, les Saint-Ambroisiens convient la foule des badauds à admirer l'envol depuis la *Tour Gisquet* d'une montgolfière en forme de quadrupède. Ils prétendent ainsi célébrer la légende d'un prétendu boeuf volant que d'astucieux ancêtres auraient fait voler dans les airs pour relancer la fréquentation de leurs foires. Cette mystification, versifiée aimablement par le félibre ARNAVIELLE, cache en réalité une fâcheuse réputation dont le bourg a essayé de se blanchir.

Le sens exact de *Vola-Biau* n'est pas de ceux qui font voler les boeufs, mais bien de ceux qui volent les boeufs. A l'occasion des foires aux bovins et ovins qui se déroulaient à Saint-Ambroix, les habitants avaient la fâcheuse habitude de dérober les bestiaux en les attirant subrepticement dans leurs cours ou leurs couloirs. Ils avaient donc reçu le surnom de *Vola-Biau*, comme les habitants de Lézan (30) avaient reçu celui de *raoube-motons*, les voleurs de moutons, pour pratiquer le même genre d'activité.

Les tribulations de la Vieille : les visiteurs du Musée des Vallées Cévenoles de Saint-Jean-duGard ne manquent pas de visionner une vidéo-cassette présentant une soit-disant *Légende de la Vieille Morte* qui paraît sortie tout droit de l'Almanach Vermot Ce récit n'est en fait qu'une suite de calembours d'un goût douteux du style l'enfant mort pour Font-Mort, qui signifie en réalité *la fontaine tarie*, ou la Vieille sèche pour Villesèque, qui n'est autre qu'une *Villa seca*, une villa sans sources.

Il est navrant que des historiens et des ethnologues de bonne culture aient laissé accréditer un tel ramassis de mauvais jeux de mots en le publiant dans des ouvrages sur les Cévennes (Christian Anton, Numa Bastide, Isabelle Magos...).

Pour une approche plus sérieuse de la tradition orale, il faut se référer à l'enquête ethnologique menée en 1968 par 330 élèves du Lycée d'Alès à l'initiative de leur proviseur M. Boyer.

Tous les témoignages recueillis concordent pour pouvoir établir le vieux fond légendaire. La *Vieille* aurait été la fille du roi indigène qui régnait sur les Cévennes bien avant l'arrivée des Romains. Elle aurait été séduite par un bûcheron grec de Marseille venu couper des arbres destinés à réparer les navires phocéens ancrés dans l'antique Lacydon. Le roi ayant refusé le mariage, la princesse aurait erré en solitaire jusqu'à sa mort sur la chaîne de la *Vieille Morte*.

Cette version traduit parfaitement le choc de deux civilisations, car si Celtes et Grecs ont collaboré efficacement dans le territoire de Nîmes, la population indigène des montagnes cévenoles paraît s'être opposée à la pénétration phocéenne.

Si l'on retrouve de nombreux indices archéologiques et toponymiques de la présence hellénique dans l'Hérault, le Gard, l'Ardèche et la Haute-Loire, les Hautes Cévennes et le Gévaudan n'ont livré jusqu'à présent aucun témoignage d'une profonde infiltration des Massaliotes.

Pierre A. CLEMENT

JOURNEE DU 13 SEPTEMBRE 1991 à GENOLHAC

Assemblée Générale de L.C.C. suivie de l'Inauguration du Centre de Documentation et du baptême de la Salle de Lecture Jean Pellet

Présents : Mmes Aubin, Breton, Bruguerolle, Canonge, Daudet, Dautun, Delmas, Duthu, Fontanieu, Gardies, Hébrard, de Noblet, Poulon, Thème, Védrines, Vigne.
MM. Alègre de la Soujeole, Bianquis, Bonnet, Bordreuil, Bruguerolle, Brun d'Arre, Canonge, Daudet, Delmas, Ducros, Dumas, Elzière, Filhol, Galzin, Gardies, Girard, du Guerny, Hébrard, Paillet, Penchinat, Poulon, de Rivas, Roger, Saboulin Bolléna Thème, Travier, Valat de Chapelain, Védrines, Vigne, Voisin-Roux, Wienin.
Absents excusés :Mme Durand-Tullou - MM. Calcat, Clément, Collin, Deban, Lecat, Liotard, J. Martin Pintard, O. Poujol, R. Poujol, Salles.

M. du Guerny, président de L.C.C., ouvre la séance en se félicitant dela présence à notre réunion du directeur du Parc National des Cévennes, M. Ducros, à qui il donne la parole.

M. Ducros, tient d'abord à rendre hommage au Lien des Chercheurs Cévenols, qui oeuvre pour la conservation de la Mémoire des Cévennes, et, tout naturellement, annonce la création du Centre de Documentation, qui sera le lieu destiné à recueillir la Mémoire écrite, et qui sera le complément des Ecomusées pour la conservation de la mémoire Cévenole.

Il précise que l'identité Cévenole doit être perdurable, ce qui ne peut exister sans création culturelle, sans relations entre l'homme et le milieu naturel, en pensant toujours que le patrimoine doit être un élément de création.

Il fait appel à tous ceux qui possèdent des documents, soit pour les déposer, soit pour les photocopier, afin d'alimenter le patrimoine de ce Centre de Documentation.

En terminant, il confirme l'attachement du Parc National des Cévennes à l'action de L.C.C.

M. du Guerny remercie M. le directeur et affirme que les Archives Départementales du Gard et de la Lozère peuvent vraisemblablement participer, ainsi que les membre de L.C.C., qui ne manqueront pas de transmettre le résultat de leurs recherches, à l'enrichissement du Centre de Documentation, dont, il faut le rappeler, le précédent président de L.C.C, **Jean Pellet**, était un des principaux initiateur.

En réponse à la question de savoir quand le Centre sera opérationnel, **M. Girard**, dit que l'on peut désormais venir consulter les documents déjà inventoriés, mais que cela ne peut se faire, provisoirement, que sur rendez-vous en téléphonant au **66.61.19.97**, où est installé un répondeur en cas d'absence. Il précise que le projet le plus important est de réunir une base bibliographique du territoire du Mont Lozère et de l'Ecomusée des Cévennes.

A l'heure actuelle sont déposés 200 titres, allant du livre à la simple page. Il en reste encore autant à analyser. 123 microfilms réalisés par les Mormons ont été achetés.

Ils concernent les registres d'Etat-Civil et paroissiaux des communes comprises dans la zone de compétence du Centre de Documentation (la liste définitive de ces communes sera publiée dans le prochain bulletin, en janvnier 1992).

Ont été également déposés ce qui restait de Font-Vive, les documents concernant en particulier la création de Parc National des Cévennes, et la collection complète des publications de L.C.C. : numéros courants et hors-série.

Il faut insister pour que tous et toutes déposent des publications au Centre de Documentation, pour tout ce qui concerne les Cévennes. Fera-t-on appel en vain aux adhérents de L.C.C. ? Il faut espérer que non (c'est le souhait de votre secrétaire). En précisant que le dépositaire peut demander qu'aucune transmission par photocopie ne soit faite.

M. Clément, rédacteur en chef de L.C.C., s'excuse de ne pouvoir être présent à nos travaux, mais tiens s'y associer et demande que le texte suivant soit lu pendans la séance :

Cheres amies , chers amis,

Veuillez m'excuser de ne pouvoir participer à cette assemblée générale, qui sera marquée par l'inauguration du Centre de Documentation, et le baptême sous le nom de ***Jean Pellet****, de la salle de lecture de ce centre , auquel je tenais sentimentalement à m'associer.*

Comme beaucoup d'entre vous, je suis victime du syndrome de la retraite, qui nous entraîne irrésistiblement vers un torrent d'obligationss. A cette heure, j'interviendrai à un colloque "Expression et Communication" à Dijon où la conférence a été décalée à mon insu. Il m'aurait fallu être en même temps à Nîmes, pour l'Assemblée Générale de la Compagnie du Bas-Rhône Languedoc.

Ne possédant pas le don d'ubiquité d'un dieu grec j'attends que la Région mette un jet à ma dispositic pour faire face à mes multiples engagements.

Par l'organe de Marcel Daudet, je tiens à vous assurer des satisfactions encourageantes que j'ai retirées de ma première année comme rédacteur en chef du Lien. Le contenu et la pagination du bulletin progressent à chaque nouveau numéro, la parution est devenue d'une ponctualité remarquable, et les adhérents sont de plus en plus nombreux à nous proposer leur collaboration.

Je souhaite donc que L.C.C. poursuive sa mission de trait d'union entre les Chercheurs Cévenols, et touche tous les historiens et étudiants qui se penchent sur le passé de notre pays. Son avenir sera l'oeuvre de nous tous.

M. Daudet intervient sous sa double casquette : secrétaire et adhérent.

A la question : faut-il communiquer la liste des adhérents ? L'assemblée répond dans l'affirmative, sous l conditions suivantes :

adhérents à jour de leurs cotisations, à l'exception de ceux qui ne désirent pas que leur nom et adresse soient communiqués. **Ces derniers sont donc invités à ce manifester auprès du secrétaire afin que leurs noms et adresses soient supprimés de cette liste** communicable aux seuls adhérents à jour de leur cotisation (dernière condition).

La situation actuelle des cotisations est la suivante : 195 adhérents ont acquitté la cotisation 1991, 45 sont défaillants, et parmi eux 3 n'ont pas acquitté leur cotisation depuis plusieurs années. L'assemblée décide : la radiation des 3 défaillants anciens, et l'envoi d'une lettre de rappel aux 42 autres, en leur donnant un délai de quinze jours pour s'acquitter.

M. Daudet évoque ensuite que ses occupations tendent à devenir très préoccupantes. Il assume : la tenue du fichier, les réponses aux questions diverses des adhérents, le suivi des paiements, l'élaboration du bulletin dans des conditions difficiles qui seront évoquées plus loin, des dactylographies de documents : inventaire d'Uzès et autres, le dépouillement d'archives privées (actuellement plus de 1000 actes à inventorier), ses propres recherches à Mende et à Nîmes.

En ce qui concerne l'élaboration du bulletin, il faut savoir que les textes, annonces de publications et de manifestations, lui parviennent parfois à la dernière minute alors que la mise en pages est quasiment terminée, et qu'il faut la remanier pour une parution immédiate indispensable. L'idéal est que tout ce qui concerne un bulletin devant paraître au début du 1er mois du trimestre, lui soit adressé en dernière limite à la fin du mois précédent.

Enfin, pour maintenir la qualité actuelle de la typographie du bulletin, M. Daudet s'oblige à de fréquents déplacements à Nîmes, pour, entre autres effectuer des tirages sur une imprimante laser. M. Elzière estime que l'achat d'une telle imprimante soulagerait M. Daudet, achat fait, bien entendu au nom de L.C.C; et appareil mis en dépôt chez le secrétaire. L'assemblée approuve cette initiative. **Il reste à la concrétiser.**

Un travail supplémentaire est programmé pour 1992 : l'édition en "hors-série" des index faits par Mme Laporte (cf hors-série n° 8, 22 & 35).

Il serait souhaitable d'envisager une collaboration avec le secrétaire pour l'aider à supporter certaines tâches.

M. Daudet fait ensuite le bilan de l'édition en 1990 du "hors-série" n° 41 concernant les "Sommaires de L.C.C." : la vente de ce hors-série a rapporté 3800 francs, et leur publication a entraîné la vente d'anciens numéros et de certains hors-série pour une somme de 2118 francs. Cela couvre largement les frais engagé pour cette édition, car la totalité des frais de secrétariat, y compris les frais habituels de correspondance et de préparation du bulletin, s'élèvent à 4623 francs.

M. Daudet lit ensuite les lettres de Olivier Poujol, qui regrette de ne pouvoir assister à notre assemblée, mais qui est de coeur avec nous en ce jour où sera rendu hommage à Jean Pellet, de Jean Pintard qui se félicite de la bonne tenue du bulletin, et enfin de Paul Deleuze qui souligne son attachement à L.C.C. et souhaite : une plus grande densité dans les questions et réponses, une plus grande part aux interrogations de petites gens comme lui et pas seulement des grandes familles, et enfin, souhait qui doit être exhaussé actuellement, une parution régulière du bulletin.

M. Daudet, adhérent de L.C.C. souhaite lui que le bulletin s'ouvre à d'autres sciences que les sciences humaines : archéologie, géologie, botanique... Selon M. Wienin c'est possible si les textes sont accessibles à tous et se rattachent toutefois à "l'homme".

Enfin, l'adhérent Daudet soulève la question de la généalogie, et voudrait que cette ambiguïté dans la démarche de LCC soit levée d'une façon claire, et demande pour cela une réunion du Comité de Rédaction pour définir, entre autre, une politique ferme dans ce domaine.

M. Penchinat présente les comptes de l'année 1990

Recettes totales : 29857,00
Dépenses :
Imprimerie LCC n° 80 : 3980,41
" n° 81 : 4232,52
" n° 82 : 4668,37
" n° 83 : 5230,76
" n° 84 : 5195,87
Total imprimerie : 23307,93
Frais de secrétariat : 1109,60
Frais PTT : 1849,01

Total des dépenses : 26266,54

Reliquat d'exploitation : 3590,46

M. Penchinat tient à remercier, nos fidèles adhérents bien entendu, mais aussi M. le Maire de Concoules et M. le Directeur du PNC, qui accordent des subventions à notre association, ce qui permet d'assurer une bonne gestion.

Mais, pour maintenir la qualité de notre publication, nous devons demander un petit effort supplémentaire à nos adhérents. Sur proposition du trésorier, l'assemblée décide de porter la cotisation normale à 100 francs, et la cotisation de soutien des membres bienfaiteurs à 150 francs.

Dans les deux prochains bulletins (celui-ci et le premier de l'année 92) un encart demandera l'acquittement de la cotisation 1992.

M. Chassin du Guerny demande que chacun recherche de nouveaux adhérents pour que L.C.C perdure. Il signale la réunion organisée le 23 novembre au château de Lascours, sous l'initiative de M. le professeur Bosc, Président de l'Académie de Nîmes (cf. rubrique "Informations").

Le président lève la séance à 12 h 45.

L'après-midi a été consacré aux fouilles exécutées à Rogues (causse de Blandas), présentées par Mademoiselle Darnas et Jean Bernard Elzière.

J. B. Elzière évoque tout d'abord l'histoire de l'église de St André de Rogues, église précieuse pour ceux qui s'intéressent à l'époque pré-romane. Elle est mentionnée depuis 806, et abandonnée au XVI° siècle. Un texte de 1479 la signale.

Elle dépendait de St Guilhem le Désert, alors que l'église St Félix de Rogues dépendait de Nîmes (Guillaume de Géllone était compagnon de Charlemagne).

On a constaté qu'une voie romaine passe à proximité, et que cette église n'est pas paroissiale. Elle fait partie de la catégorie des églises à chevet plat. Le fait qu'elle n'est pas paroissiale, fait qu'elle est très peu mentionnée (807 - 1116 - 1266 - 1276 - 1479 - 1530). Le travail exécuté autour de cette église ruinée s'inscrit dans le cadre d'une recherche sur le haut Moyen-Age. L'implantation des Francs au Nord et des Goths dans le midi impose une frontière. Celle-ci passe près du Vigan. Les Francs dont le siège est à Metz ont crée plusieurs centres épiscopaux en particulier au Vigan. Cet Evéché nous est connu par les textes de Grégoire de Tours. Mondéric en fut le 1er évêque. 15 paroisses étaient rattachées à son Evéché. L'évolution des communes permet de penser à une forte christianisation.

L'Evéché fut ensuite donné à St Victor de Marseille.

Mademoiselle Darnas fait ensuite un commentaire du résultat des fouilles en s'aidant de diapositives.

Le propriétaire ayant autorisé les fouilles trois campagnes furent organisées en 1986, 1987 et 1989.

Les fouilles ont fait apparaître une différence d'orientation entre le choeur et la nef. Il n'y a aucun élément de datation. L'intérêt consiste surtout à connaître l'architecture de cette ancienne église.

Les dimensions :

La nef : longueur 8m50, largeur 4m18.

Le choeur : longueur 3m18, largeur 2m60.

Effectuant des sondages à l'intersection de la nef et du choeur, deux constructions différentes ont été découvertes.

Ces fouilles ont démontré l'intérêt du site trouvé, demandant le passage à une exploration plus "fouillée", par, peut-être, des étudiants intéressés.

La réunion de l'Assemblée Générale de LCC prit fin aux alentours de 17 h 45, pour permettre, aux membres, qui le souhaitent d'assister à :

La cérémonie d'inauguration du Centre de Documentation de Génolhac

installé par le Parc National des Cévennes dans l'immeuble FONT-VIVE, 3 Grande Rue.

M. Ducros, directeur du PNC donne la parole à **M. François Girard**, responsable de ce Centre de documentation, qui reprend les explications déjà données lors de l'assemblée générale de LCC et celles dont le bulletin LCC n° 87/1991, page43, s'est fait l'écho sous la signature de Gérard Collin.

M. Chabason, président du Parc National des Cévennes prend ensuite la parole, et fait en substance, tout d'abord l'historique du Centre, en évoquant plusieurs points essentiels :

- Le P.N.C. a beaucoup œuvré pendant 20 ans sur les témoignages directs (oeuvres d'art, architecture, objets ethnographiques, éléments faunistiques, paysages...). Il a beaucoup travaillé sur les témoignages indirects (écrits, documents audio-visuels...), mais il n'avait pas jusqu'à présent mis en œuvre des moyens de conservation et de mise à disposition du public cette deuxième catégorie.

- Ce n'était pas hors de ses préoccupations : ses pères spirituels (Pierre Richard, Jean Pellet, Jean françois Breton notamment) avaient à l'esprit l'idée d'un lieu pour conserver la mémoire des Cévennes en vue de sa diffusion.

- Le P.N.C. a acheté les locaux dans lesquels nous nous trouvons, continuant la ligne tracée par les précurseurs de Font-Vive.

- Vers 1982, le projet d'un Centre de Documentation a pris corps au sein du P.N.C. Le terrain avait été préparé par des actions isolées de dépouillement d'archives, sous l'impulsion de Jean François Breton, Jean Pellet et Emile Leynaud. Jean Pellet nous aiguillonnait dans ce sens.Le résultat est là.

M. Chabason poursuit par les raisons ayant déterminé l'implantation du centre de documentation à Génolhac, plutôt quà Florac, par exemple, siège du P.N.C. :

-Puisqu'il prend en compte les territoires du mont Lozère et des Cévennes, il est aussi bien situé ici qu'à Florac.

- Il est desservi par une ligne de chemin de fer, ce qui n'est pas négligeable pour ceux qui voudront consulter.

Pour finir après avoir défini les objectif et le mode de fonctionnement du centre, M. Chabason conclu en disant :

Beaucoup de travail est encore devant nous pour atteindre les objectifs ambitieux qui sont fixés pourtant certainement à la hauteur de ce que doit faire un parc national, et de ce que mérite le pays cévenol.

Il faut être convaincu de la réussite de cette entreprise si l'on pense comme le croyant **Jean Pellet** qu'il s'agit là d'une occasion unique de synthétiser en un seul lieu l'essentiel de la vie d'une région : **sa mémoire.**

Prennent ensuite la parole : François Brager porte-parole de la Région, Jean-Pierre Olivier, maire de Génolhac, et Narcisse Bolmont, Conseiller Général, maire de Chamborigaud, au nom de M. Baumet président du Conseil Général du Gard. Tous rendent hommage à Jean Pellet.

M.Jean Aribaud, Préfet de la Lozère, invité à prendre la parole, demande instamment que soient d posés aux centres d'archives, pour une consultation facile par tous les chercheurs, de tous les documents en possessions des mairies, et se félicite de la création d'un centre qui sera en quelque sorte le relais des Archives Départementales, mais aussi, et surtout, le refuge privilégié de la mémoire cévenole.

En présence de la famille de Jean Pellet,et au nom de tous, son fils Raymond lut une déclaration, qui fut un acte d'amour et de respect pour la mémoire d'un père d'exception, et l'assurance de la parfaite conservation du patrimoine culturel reçu en héritage..

Enfin, il fut donné à Madame Jean Pellet de dévoiler, en présence du directeur du P.N.C. et du président du L.C.C., la plaque donnant le nom de **Jean Pellet** à la salle de lecture du Centre de Documentation de Génolhac. Ce fut le point d'orgue, combien émouvant pour tous ses amis, de cette cérémonie d'inauguration.

Hommage identique à celui rendu par la Cézarenque le 7/6/1991, au cours duquel fut lut le texte suivant :

De la CIZARENCHA à la CEZARENQUE

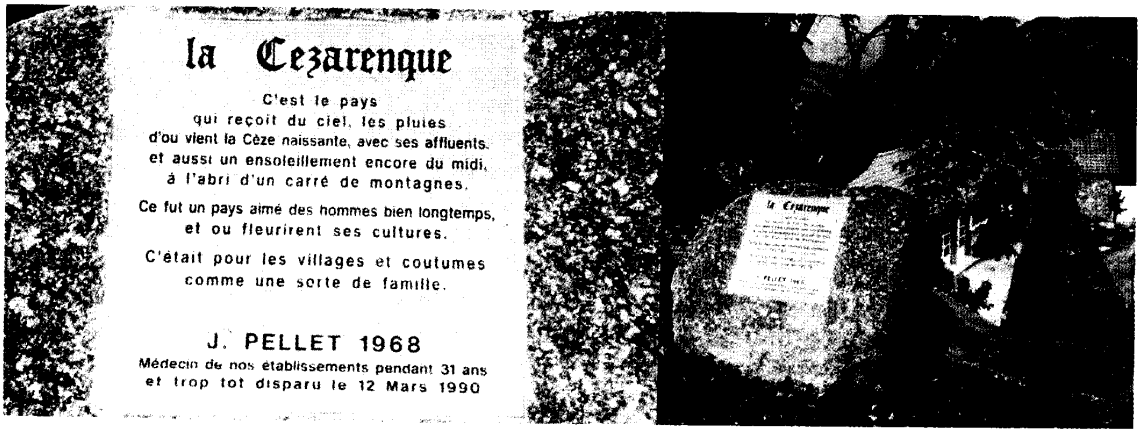

Bien avant l'histoire, les derniers millions d'années avaient surélevé de 1000 à 1500 mètres ce qui devint la "Bordure Sud-Est du Massif Central". 600 siècles durant, de petits glaciers occupèrent quelques hauts vallons de notre Montagne de Lozère et finissaient d'en disparaître voici 110 siècles environ. Mais chaque hiver, depuis lors, fait des hautes échines de cette bordure les terres de la rigueur et de la dureté de vivre.

Le Pays Cévenol, de "moyenne montagne" mais de rude climat, fait de contrastes et d'outrances, fut, çà et là, frontière aux temps historiques : les montagnes séparent les peuples. Les eaux les rassemblent, pour, tour à tour, leurs querelles ou leurs unions : aux rives des mers petites, comme la Méditerranée, avec ce climat qui permit l'olivier, la vigne... et un certain tempérament ; au long des fleuves majeurs, tel le Rhône, couloirs des migrations, invasions, conquêtes et commerce, au long aussi des cours d'eau plus petits.

Les bassins des rivières, en telle ou telle part de leur cours, devinrent les "Petits Pays des Hommes", et les hommes leur donnèrent des noms, sous parrainage de ceux des rivières, et cela d'autant plus quand des lieux hauts et déserts ceinturaient fortement ces petites patries, d'espaces peu habités. En hautes vallées, près des sources, il est de petits mondes adossés au crêtes, comme en de grands fauteuils. En ces lieux intimes se forgèrent lentement de communs destins.

Peu en amont de Bessèges, et sur 10 kilomètres, la Cèze et ses affluents se fraient leurs cours encaissés à la traversée de roches parmi les plus vieilles des Cévennes, devenues ces gneiss coriaces sur lesquels on a ancré le barrage de Sénéchas. Plus en amont encore, des roches plus tendres et des structures particulières ont permis des reliefs plus doux et de larges vallons. La Haute Cèze y traverse en diagonale Nord-Ouest Sud-Est une contrée presque carrée de 9 km de côté,enclose de montagnes de 3 des côtés sur 4.

Au couchant c'est **la** Lozère, montagne au nom féminin de grand'mère que les dépliants touristiques ont cru bon de masculiniser, après qu'on ait donné son nom au Gévaudan débaptisé qui n'en tenait que les 2/3 Ouest. Haute barrière de granite - 1000 à 1600 mètres - que tranche au cordeau par Villefort, Concoules et Génolhac, une faille majeure du bâti français. Au Nord et à l'Est, de hauts chaînons, d'altitude supérieure à 800 mètres partout, sauf à l'angle Nord-Ouest de cet "enclos", une étroite trouée, passage obligé depuis des millénaires, le Collet de Villefort (656 m.), que franchissent dralhes, routes et rail. Au Sud enfin, sont les petites montagnes que dissèquent au plus juste, en leurs gorges tortueuses, Cèze, Homol et Luech avant leur rencontre près de Peyremale.

Enclos de ces trois montagnes, seulement entrebâillé vers le Bas-Pays à travers 3 vallées sauvages et inhospitalières, notre bassin "plus doucet" de 80 km carrés, offrit aux hommes "les sollicitations" d'un climat ; en ces Cévennes de maigre fertilité, des versants un peu plus accueillants que ceux d'alentour aux travaux des laboureurs ; la multiplicité de ses modestes points d'eau. La flore sauvage, puis les espèces cultivées offraient des ressources variant au gré des expositions et des étages de végétation.

Un itinéraire méridien immémorial traversait la contrée : il fut, dès le XIIème siècle au moins, le "CHEMIN PUBLIC de REGORDANE", qui passait la Cèze entre Vielvic et Ponteils, là-même où le venait rejoindre une autre vieille route - aïeule du CD 51 - le "CHEMIN PUBLIC de CIZARENCHA". Et ce même vocable désignait au Moyen-âge notre petit pays. Le commun destin, entre les 3 montagnes, avait donné aux gens de ces lieux la conscience d'une parenté, en tout petit celle d'appartenir à une toute petite nation avec ses intérêts publics que les vieux textes appellent parfois déjà "Ré-publique". Le servage, condition assez générales des "Pagès" fin XIIème siècle, fait place à la tenure plus libre des "emphytéote" entre 1200 et 1300.

A la suite d'affrontements entre gens des divers états, nobles seigneurs, gens d'église et paysans, on

transigeait en bonne et due forme pour réformer peu à peu la société telle que les siècles antérieurs l'avaient léguée, pour en abolir les duretés archaïques. En 1270 le 12 des Kalendes de Juillet, une assemblée "de 30 hommes de la VALCEZARENCHA" ayant élu pour la représenter un Syndicat de 3 hommes, ceux-ci dont est ESTEVE AMAT de Vielvic, négocient avec GUIGO LO MESCHI seigneur du TOURNEL. La condition servile paraît dès-lors à peu près abolie.

Non complètement fermée sur le reste du monde, du fait surtout des deux antiques chemins, la CEZARENCHA eut de tous temps des échanges et des relations extérieures. Appartint aux cités du Bas-Pays : Ibéro-Ligures, Volques avec Nîmes, romanisée vers 110 avant J.C. Part du diocèze d'Uzès et Gothe avec lui vers 400. Après 507 les francs eurent le tout proche Gévaudan (Gap-Francès, Val-Francesque), et vinrent en 531 dévaster le Bas-Pays. Les "arabes" d'Espagne pénètrent la "Septimanie" gothe. Vinrent-ils en CEZARENCHA ? En comptons-nous parmi nos aïeux ? Après 750 les Goths se soulèvent contre les arabes et appellent les francs à la rescousse. Le libérateur Pépin le Bref eut-il la main aussi lourde que son papa Charles Martel 20 ans avant ? Voilà le pays franc, plus tard français jusqu'à nos jours. Jusqu'à mi-XIIIème ses maîtres sont "d'en-bas" : Anduze, Pelet d'Alès (en 1131 ces derniers donnent le Salzet de Malons aux Templiers de Jalès et peu avant l'Eglise de Malons à l'Abbaye de Ste-Foy de Conques). Les bénédictins de St-Gilles sont suzerains par Villefort des 2/3 nord de la CEZARENCHA, les cisterciens ont fin XIIème des droits à Malmontet, et peut-être à Bonnevaux avant les augustins qui dominèrent longtemps le Sud-Est du pays ; plus, en enclaves, Bezou et Rieusset. Toutes ces suzerainetés sont enchevêtrées et compliquées.

Vint le grand drame cathare et la fatale croisade contre le Midi. Vers 1211 et plus tard, l'évêque d'Uzès, à l'imitation de celui de Mende, gendarme pacificateur et obstiné impérialiste, évince de Villefort les moines de St-Gilles, et de Malons ceux de Conques. Approuvé de Paris, il ramasse les dépouilles des Comtes de Toulouse et autres grands déchus, consolide sa position à Génolhac et se fait alentour hommager tout ce qu'il peut. Mi-XIIIème, de par dots, héritages et ventes, les grands vassaux laïcs sont gens "d'en-haut", c'est-à-dire de ce Gévaudan qui fut depuis le département de la Lozère. Ce sont les Randon et les Guérin du Tournel, qui, indivis à Villefort, dominent de là de nombreux arrières-vassaux aux terres ou inter-relations encore plus compliquées : les Hérail de Brésis, et des pariers de Naves, Malbosc, la Garde, Peyremale, auxquels se mêlent des prieurs de paroisses, chapelains obituaires, recteurs d'Hôpitaux ou de "Caritas", chevaliers du Temple ou de Saint Jean de Jérusalem. C'est au sein des fiefs grands et moyens et avec ceux qui les "tiennent" que négocient comme nous l'avons vu tout à l'heure, les syndics des Hommes de la VAL CEZARENCHA de 1270. Nous avons parlé de cette chartes avant de parler des 14 siècles précédents, car elle énonce pour des premières fois ce vocable de **CEZARENCHA**, certainement bien plus vieux, mais d'âge inconnu.

La CEZARENCHA eut ses coutumes, ses pratiques juridiques et politiques, ses subdivisions politiques, bien plus tard administratives, ses Poids et Mesures. Les premières assemblées et syndicats, d'abord occasionnels, plus tard permanents, et institutionnels enfin, sont ancêtres directs des municipalités modernes. Certains "procureurs-syndics" devinrent les consuls des XVI à XVIIIème siècles. Leurs territoires de compétence : les "taillables" et les territoires communaux, avec les héritages privés familiaux, et les "patus", les bois et autres terres communes, venus de concessions des seigneurs, nos sectionnaux et communaux du XIXème siècle dont l'Etat nous expropria vers 1875 pour constituer des forêts domaniales.

Leurs périmètres respectifs, furent selon les cas, soit ceux mêmes des vieilles seigneuries et "Mandements", comme pour Bonnevaux avec ses lointaines enclaves de Bezou et Rieusset, soit celles des paroisses, c'est-à-dire des lieux rattachés "au spirituel" à telle ou telle église, où leurs habitants étaient tenus de faire baptiser leurs enfants, bénir leurs épousailles et ensevelir leurs trépassés, se confesser annuellement et faire leurs Pâques. Les paroisses datent de temps immémoriaux : ce qui veut dire qu'en nos plus vieux documents elles existent déjà avec des églises mais on ne sait depuis quand. Les églises que nous connaissons maintenant appartiennent, d'après leurs caractères archéologiques, à ce qu'on nomme le deuxième Art Roman, donc furent bâties ou rebâties entre 1100 et 1220, mais furent souvent agrandies ou retouchées de façon encore romane jusqu'à des dates tardives comme celle de St-André de Capcèze où l'on faisait - encore- du roman vers 1330 !

Blotti entre ses 3 montagnes, un peu à l'abri, tant des tempêtes que des horreurs des guerres, ce Pays connut comme les autres les Pestes médiévales, à partir de celle de 1347 qui sonne le glas d'un relatif âge d'or. Alors aussi les 2 Grands chemins, laissés à l'abandon, ou peu s'en faut, cessèrent d'être roulables aux chars et furent réduits à la condition muletière pour 3 siècles et demi. La Guerre de Cent-Ans paraît l'avoir affecté un peu moins que les pays ouverts qu'étaient au Nord le Plateau Central, au Sud le Bas-Pays, grâce aux châtaigniers qui abondaient en CEZARENCHA, mal manquaient au Nord et au Sud. Les disettes et "chertés" céréalières affamaient nos voisins dont les plus malheureux ont laissé, de-ci de-là dans les archives, les traces de leurs migrations tragiques au long du Chemin de Régordane, en plus de celles des auvergnats, berrichons, voire normands "déplacés" par les guerres. D'aucuns périssaient en route, d'autres ne faisaient que passer, courant on ne sait où. De temps en temps, isolés ou en famille, un petit nombre se fixait chez nous. La CEZARENCHA eut ses juifs. Après 1320 environ ils disparaissent, par suite d'émigration ou conversion à la religion du Christ. Un petit reste demeura parmi nous, ayant pris des noms de chrétiens, parfois transparents : les conversions de certains n'ayant pas toujours aboli en eux de vieilles fidélités demeurées au plus secret des foyers... ou des coeurs.

Après 1450 commence une renaissance, que chaque ligne des documents, dès-lors de plus en plus nombreux à n'avoir pas péri, nous retrace Défrichements, reconstructions de mas ruinés,

constructions neuves, actes d'associations ou "d'affrayrement", puis floraison de branches cadettes fondant des masages nouveaux en en partageant de vieux, ou s'implantant sur des biens vacants "depuis la grande mortalité pestifère", voire sur les terres vierges. C'est d'alors que datent certaines parts séduisantes des vieux "ostals" de maintenant. C'est l'âge des fenêtres à meneaux, linteaux à accolade, fine mouluration des pierres de grès fin.

C'est aussi le temps des beaux terriers féodaux, des "étendues" notariales à lettres ornées ou dessins parfois humoristiques égayant la gravité des textes en latin des tabellions. Ce sera bientôt celui des premiers Compoix en langue d'Oc. Des siècles, monopole des clercs, lecture et écriture commencent à pénétrer l'immense majorité "illitérée" c'est-à-dire la noblesse et le peuple des campagne. Il faut dire que le processus paraît avoir été plus rapide là où s'implanta, vers 1560, la REFORME, et, avec elle, BIBLE et prières en FRANCAIS. Génolhac fut quasi tout entier réformé dès 1562. Au long de Régordane, Concoules et Villefort restèrent en majorité catholiques. En CEZARENQUE centrale et rurale le protestantisme prit racine dans quelques familles modestes.

Le clergé était demeuré catholique, tandis qu'à Génolhac, comme dans le Bas-Pays, beaucoup de gens d'église, tel l'évêque d'Uzès en personne, étaient calvinistes. La chrétienté déchirée s'entr'égorgea en des guerres atroces. A l'écart des petites villes voisines et de grands chemins, nos campagnes les vécurent atténuées, de même que celle des Camisards qui fut le dernière, mais la pire, peut-être, à Génolhac et plus au Sud-Ouest. De la Révolution, entre 1793... et 1815 le pays semble avoir surtout pâti de la conscription... et des loups. Aucune grande célébrité ne paraît être née en CEZARENQUE, mais plusieurs naquirent ailleurs de familles issues du pays 2 à 3 générations avant : le Cardinal BLAU (XIVème), le Président J. E. DURANTI (XVIème), MENARD historien de Nîmes (XVIIIème), Alphonse DAUDET, et plus près de nous COCO CHANEL.

Vieux, sans doute de 1000 ans ou plus, ce nom du coin des Cévennes où sont St-André-de-Capcèze, Ponteils, Malons, Concoules, parties d'Aujac, Génolhac et Sénéchas, demeura familier aux oreilles de ses habitants et passagers, puis sombra vers 1800 dans un total oubli. Géographes, géologues le firent revivre au XXème siècle, avant qu'il ne devienne comme le drapeau d'une ferme d'aide par le travail à Concoules.

Jean PELLET
23 XI 198

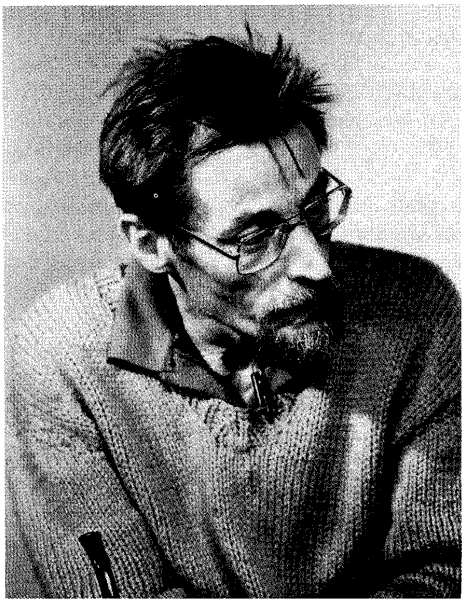

Photo Anita Girard

BIBLIOGRAPHIE DE JEAN PELLET

Non daté

1 - Autour de Vialas, sous Philippe IV, roy de France, *Cévennes et Mont Lozère*, n° 16-17, pp. 31-32.

1960

2 - *Brève introduction à une nouvelle étude des séries cristallophyliennes de la Cézarenque, près de Génolhac*, brochure ronéo inédite, 11 p., fig., 1 tabl., cartes.

1961

3- Matériaux et structures de la montagne cévenole, *Revue Font-Vive*, n° 3/1961, pp. 3-18.

1963

4 - Béals et gourgues, petites notes sur la domestication de l'eau dans les Cévennes cristallines avant l'entrée en scène du machinisme, *Font-Vive*, n° 7, juillet septembre 1963, pp. 5-28.

1965

5 - La faille de Villefort, portion cévenole d'une "dislocation Régordane", *Communication Aca-démie des Sciences*. t. 260, pp. 3724-3727, 2 fig

1966

6 - Genèse et pensée des fondateurs de Font-Vive, en collaboration avec Pierre Richard, *Font-Vive n° 12*, 1966, pp. 37-42.

1967

7 - Mémorial des vieilles pierres. Veillée historique sur le vieux Génolhac de l'origine des temps au XV° siècle, *Font-Vive*, 1967, pp. 1-41.

1970

8 - Carte géologique des environs de Génolhac (établie par Guy Roger) [Commentaires]. *Carte extraite d'une thèse éditée par le B.R.G.M. en 1969.- Commentaire ronéotypé par L.C.C*

1972

9 - La seigneurie de Monclar au Moyen-Age, *Revue du Gévaudan*, 1972-1973, pp. 151-162.

10 - *Données lithologiques et structurales sur les terrains cristallins cévenols affectés par l'accident de Villefort, Orléans, BRGM,* 1972, 238 pages, illustrations, cartes, bibliographie.

1975

11 - Recherche... et publication ? *L C C.*, n° 3, mai-juin 1975, pp. 1-2.

1976

12 - De la petite généalogie aux hautes études,*Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 7, janvier-février 1976, pp.1-2.

13 - Cartographie minière (XIX°, XX° siècles) technique et géologie, *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 10 pp. 49.

1977

14- Des sources protégées... pour étancher notre soif, *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 15, mai-juin 1977, pp. 31-32.

1979

15 - Pièces morceaux et vidimus, *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 25, janvier-février 1979, pp. 1-2.

16 - Une maison de Génolhac pendant 650 ans, *Lien des Chercheurs Cévenols*, Hors-série n° 38, avril-août 1979, 9 p.

18 - Jean Pourtal de la Devèze, poête cévenol, *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 28, juillet-août 1979, p. 55.

1980

19 - Vigilance sur le site de Montfort, *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 33, mai-juin 1980, p. 32.

20 - Tenanciers de Gourdouze à la veille de la peste noire : La lève vieilhe de Gordoza, 1347, *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 36, novembre-décembre 1980, p. 80-81.

21 - Une pièce fugitive sur deux églises de villefort et leurs cloches (début XV° siècle), *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 36, novembre-décembre 1980.

1982

22 - Montagne de Lozère : des enfances à l'exaltation, *Causses et Cévennes*, n° 1, 1982, sur le MONT LOZERE, pp. 391-394.

23 - Bibliographie géologique du Mont-Lozère et de ses abords cévenols et caussenards, *Lien des Chercheurs Cévenols*, Hors-série n° 23, novembre 1982, 6 pages.

1983

24 - Roches géologiques et paysages du Parc National des Cévennes. Entretiens, *Cévennes*, n° 23-24, pp. 2-75.

25 - Recension du livre de P.A. Clément : Les chemins à travers les âges en Cévennes et en Bas-Languedoc, *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 54, novembre-décembre 1983; pp.80-82.

1984

26 - Encore une "Lève vieilhe". Les tenanciers de 6 villages de Rousson dans le 2° quart du XIV° siècle et leurs censives et albergues, *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 58, juillet-août 1984, pp.38-39.

1985

27 - Génolhac au temps de Camisards (Avec plan de Génolhac 1702-1703, restitué selon la méthode régressive), *Lien des Chercheurs Cévenols*, 1985, 7 pages.

28 - Génolhac 1685 : les nouveaux catholiques, *Lien des Chercheurs Cévenols*, Hors-série n° 37/1985, 6 pages.

29 - Noms de lieux !, *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 62, mars-avril 1985, pp. 9-10.

1986

30 - In memoriam et in intentionem (mort de Jean-François Breton), *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 65, novembre 1985-Janvier 1986, p. 35.

31 - Cinq siècles et plus de devenir d'une petite ville des Cévennes : Génolhac, *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 65, novembre 1985-decembre 1986, pp.41-47.

32 - Au travail ! les vieux vont commencer à se rouiller, *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 66, mars-juin 1986, p. 1.

33 - Quelques données archivaires sur des bêtes jadis présentes en pays cévenol, *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 66, mars-juin 1986, p.12-13.

34 - Assister, *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 67, juillet-octobre 1986, p. 17.

35 - Malautières, hôpitaux médiévaux et modernes. Caritats dans les Cévennes du Gard et le bas-pays voisin (quelques données), *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 67, juillet-octobre 1986, pp.23-24.

36 - Sur deux thèmes : problèmes religieux aux XIX°-XX° siècles, écrits sur des travaux aux châteaux, *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 68, octobre-décembre 1986, p. 33.

37 - Tuchins, gens d'armes, brouillards et gelées en "Roussonenc", 1383-1386, *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 68, octobre-décembre 1986, pp. 35-37.

1987

38 - De Saint-Louis à Voltaire, seings et écrits, *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 69, Janvier-mars 1967, p. 1.

39 - Seings manuels du XIIe au XVIe siècle, *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 69, janvier mars 1987, pp. 2-8.

40 - Les 42 bouquins d'un "escuyer" de Génolhac en 1656, Jean Nicolas Sieur de la Montagne, *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 69, janvier-mars 1967, pp. 8-9.

41 - Un document Font-Vive de 1962, *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 70, avril-juin 1987, p. 18

42 - Sur Antoine-Félix de Leyris d'Esponchez, évêque de Perpignan de 1789 à 1792 (Alès ? 2 XII 1750-Campolongo 14 vi 1801), commentaire d'un article du "Cambalut" (Jean Vigne), *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 70, p. 21.

43 - Hors thème... Un inédit : Prix-fait d'un retable à Anduze. Sans date, deuxième moitié du XVe siècle, *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 70, avril-juin 1987, p. 22.

44 - "Suspense" en un procès pour maléfices à Suméne, en collaboration avec Yannick Chassin du Guerny, *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 71, juillet-septembre 1987, pp. 33-35.

45 - Quelques néo-cévenols s'établissent à Génolhac ou aux alentours dans les deux premiers tiers de la Guerre de Cent Ans, *Causses et Cévennes*, n° 3, 1987, sur les Néo-Cévenols, pp. 87-89.

1988

46 - La quête de tous traits, même non glorieux, des sociétés d'antan...*Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 73, janvier-mars 1988, pp. 1-2.

47 - Concessions aux Cisterciens de Franquevaux, au-dessus de Concoules, 27 octobre 1175 - et mai 1195 [transcription et traduction], *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 73, janvier-mars 1988, pp. 5-6.

48 - Johan Chabald de Concoules fait reconnaissance féodale à Johan de Montclar, 16 Kal Décembre 1303 [transcription et traduction], *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 73, Janvier-mars 1988, p. 6.

49 - Le testament de Ticbors de Rousson, 16 Kal. Avril 1305, [transcription et traduction], *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 73, janvier-mars 1988, pp. 7-9.

50 - Editorial, avec fabliau (de Claudie Chastang) inséré, *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 74, avril-juin 1988, pp. 1-2.

51 - Saint-Etienne-de-Valfrancesque 1289 : Vente d'un "obrador" et de ses dépendances, par Bertrand et Estève Forès père et fils, à Bernard Pistre, avec constitution de censive et lods (Peyre Pistre Notaire) [traduction et transcription], *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 74, avril-juin 1988, pp.16-18.

52 - Anduze 1402 - Divers fragments : dont deux de procédure contre : Bernard Albet Clerc, apprenti Tisserand de Lézan, pour vol de gerbes - Bernard Baldoyn, Clerc, de Sainte Croix-de-Caderle pour coups et blessures, et viols des 2 épouses de la victime [traduction] *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 74, avril-juin 1988, pp. 18-20.

53 - 1625, Les Tabusse, blanchers de Villefort, Les Eustache, marchands de Besse en Dauphinois, *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 75, juillet-septembre 1988, pp. 32-33.

54 - 1795-1797. Entre thermidor et Directoire, un adolescent des Cévennes écrit à "son cher papa", *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 75, juillet-septembre 1988, pp. 33-35.

55 - Le cahier de doléances de Génolhac en 1789, [transcrit], *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 76, octobre-décembre 1988, pp. 39-40.

56 - Délibérations du conseil politique de Génolhac, fin 1788-début 1790, *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 76, octobre-décembre 1988, pp. 40-47.

1989

57 - Anduze en 1400. Les emphitéotes et leurs possessions [transcription], *Lien des Chercheurs Cévenols*, Hors-série n° 40.

58 - En l'an VII à Concoules, exemption d'un conscrit... pour motif "psychiatriques", *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 77, janvier-mars 1989, pp. 10-11.

59 - Croisière d'un été..., *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 79, juillet-septembre 1989, pp.25-26.

60 - Premier examen post-natal... et autre après décès (BMS de Notre-Dame de Ponteils) [transcription], *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 79, juillet-septembre 1989, p. 31.

61 - Fiefs et juridictions dans le comté d'Alès d'après les hommages au maréchal Bouciquaut comte d'Alès, I Juridictions du Seigneur de Toyras, *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 79, juillet-septembre 1989, pp. 32-33.

62 - Editorial [dernier éditorial écrit pour Le *Lien des Chercheurs Cévenols*, le 27 X 1989], *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 80, octobre-décembre 1989, pp. 37-38.

63 - "Lièves" ou liste de tenanciers dans les hommages au maréchal Boucicaut, comte d'Alès. Hommage par Johan Ferrand, liève pour St Jean-de-Gardonnenque, Ste Croix-de-Caderlen " Toyras", *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 80, octobre-décembre 1989, pp. 39-40.

64 - Hommage [pour des biens à Anduze] au comte d'Alès par Peyre de Collias, seigneur de Las Courts, *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 80, octobre-décembre 1989, pp. 40-44.

1990

65 - Le chemin de Régordane, *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 81,janvier 1990, pp.1-3.

66 - A propos de Jean Pellet et d'un texte mentionnant l'église de Saint-André de Rogues en 1479, [présentation par Jean-Bernard Elzière,, *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 82, avril-juin 1990, pp 17-20.

BAUX "D'ESTIVE"

Il est très rare que les troupeliers pratiquant la transhumance consentent à communiquer les conditions de location des aires de parcours en montagne. Nous donnons les clauses de deux baux aimablement prêtés par un ami que nous tenons à remercier.

Le 1er document établi au printemps de 1948 vise *la part de l'Etat des terrains indivis entre l'Etat et la section de la Fage...* de la commune de Saint Etienne de Valdonnez (Lozère).

Les clauses sont les suivantes :

1°) le parcours est affermé sans aucune garantie de contenance, ni du consentement des propriétaires indivis de l'Etat, dont M. X. devra faire son affaire personnelle.

2°) la présente location est faite pour une durée de 3 ans à compter du 1er juin 1948. Toutefois, chaque partie pourra la faire cesser à l'expiration de chaque année, moyennant un préavis de 6 mois, au moyen d'une lettre recommandée.

3°) la substitution des bêtes aumailles et chevalines est autorisée, chaque bête de bétail comptant pour cinq bêtes ovines. De même, deux agneaux pourront être substitués à une bête ovine adulte : le nombre de bêtes ovines adultes à admettre au parcours est fixé à 240.

Il pourra être constitué un troupeau pour les bêtes ovines adultes, un troupeau pour les agneaux et un troupeau pour les bêtes aumailles et chevalines ayant chacun son gardien propre.

4°) le prix de fermage revenant à l'Etat est fixé à huit cents francs par an. Il sera exigible à dater de ce jour et sera payé avant toute jouissance à la Caisse du receveur des Domaines à Mende. Il pourra être révisé tous les ans à la demande de l'Administration des Domaines. Le nouveau loyer prendra cours un mois après la notification qui sera adressée au locataire.

Le 2ème document est un acte sous seing privé dressé aux Sagnes, commune de St-Julien-du-Tournel (Lozère), en septembre 1950 entre les habitants du hameau et le même troupelier cévenol. Il vise leurs *deux montagnes* où *doivent paître deux troupeaux transhumants dans les conditions suivantes :*

- *M. X. s'engage à nous fournir deux troupeaux et que ses bergers doivent tourner le parc à la pointe du jour. Si dans un cas de mauvais temps ils ne peuvent tourner le parc, il est défendu à aucun propriétaire de prendre une deuxième nuit sauf que le troupeau ait quitté le champ. Si quelque propriétaire s'avisait de prendre une deuxième nuit il sera obligé de la payer au double de sa valeur, ainsi que les bergers qui feraient une nuit supplémentaire à un autre propriétaire seront aussi obligés de la payer au double. Il est donc bien stipulé qu'il faut que les nuits se fassent à qui elles appartiennent. Nous nous engageons à nourrir les bergers et leurs chiens convenablement. Il est bien entendu qu'il faut que les nuits se fassent là où paccagent les troupeaux sans aller dans les villages voisins. Il est aussi entendu que nous n'affermons pas notre réserve et ne voulons pas qu'elle soit paccagée avant le 5 août sans toutefois dépasser les limites indiquées. M. X. afferme nos terres pour un an au prix de 45.000, la moitié du prix dès l'arrivée des troupeaux au cas où on nous réclamerait l'impôt avant la descente des troupeaux. L'entrée en jouissance est l'année 1951...*

Les signataires sont au nombre de 10.

Adrienne DURAND-TULLOU

L'ITINERAIRE D'UN CIGALOIS

Libéré des obligations militaires, Louis BASTIDE, né à St Hippolyte du Fort le 20 novembre 1811, grenadier au 1er régiment d'infanterie de marine, dut regagner le pays natal par ses propres moyens.

Le 22 mars 1839 il quittait Brest, ayant en poche un certificat portant son signalement et indiquant : *A droit à un franc par jour pour conduite jusqu'à Vannes. Il a été payé avant le départ, la somme de dix sep. francs cinquante centimes pour frais de voyage jusqu'à Vannes et 70 jours d'indemnité de traversée.*

Le 29 mars, il arrivait à Vannes où il recevait quatre francs *jusqu'à Nantes.*

Le 3 avril, à Nantes, il recevait 5 francs : *de Nantes à Niort.*

Le 6 avril, en cette dernière ville : *soldé 6 f. jusqu'à Limoges.*

Le 10 avril il recevait là 3 f. *jusqu'à Tulle.* Cinq jours plus tard, il était à Aurillac. A nouveau 3 f.

Le 17, il arrivait à Rodez, étant passé par Montsalvy et Villecomtal : *soldé 5 f. jusqu'à St Hippolyte.*

La pièce n'indique pas la date de la fin du voyage. Il est seulement dit qu'il est passé successivement par : Viarouge, Millau, St Jean de Bruel et Le Vigan.

Adrienne DURAND-TULLOU

UN MOULIN A VENT DU XIII° SIECLE

Le moulin Raspail de Nîmes

par Corinne POTAYS

Les moulins à vent étaient autrefois très nombreux aux abords de Nîmes. Il suffit aujourd'hui encore de monter vers la garrigue environnante pour voir à flanc de collines, des vestiges de leurs tours, certaines en ruines, d'autres intégrées à des constructions modernes. Ces intéressants témoignages d'une des plus anciennes activités industrielles sont rarement évoqués dans les textes en ce qui concerne leur méthode de construction. On serait donc tenté de croire que celle-ci était un peu rudimentaire, en tous cas assez simple à mettre en oeuvre, si bien qu'on ne jugeait pas utile de recourir à des hommes de l'art.

Trois actes notariés découverts par Y. Chassin du Guerny montrent qu'il n'en est rien. Qui plus est, ces textes concernent une construction qui existe toujours t a même donné son nom à une rue de Nîmes : le moulin Raspail (1).

C'est en 1668 que le médecin Pol RASPAIL a passé trois prix-faits pour la construction de son moulin. Le personnage était apparemment fortuné puisque ces documents mentionnent plusieurs terres qu'il possède, ainsi qu'un autre moulin, à eau celui-là, situé sur le terroir de Nîmes, au quartier Magaille. C'est également en ce lieu que doit être bâti le nouveau moulin à vent.

Le premier prix-fait est passé le 10 mars 1668 avec Jacques BERNARD et Pierre DROULHON, qui se chargent d'apporter à pied d'oeuvre la *pierre rassière*, c'est-à-dire les moellons nécessaires à la construction. Cette tâche considérable doit commencer dans les deux jours qui suivent la signature du contrat et se poursuivre *journellement et sans cesse* durant deux mois. Ce qui paraît curieux par rapport à nos pratiques actuelles, c'est le fait qu'ils seront payés en fonction des murs réalisés : ils doivent toucher un peu plus de 5 vres pour chaque canne carrée (env. 4 m2) de mur épais de 4 pans (env. 0,27 m). Cependant ils reçoivent une avance de 200 livres -vraisemblablement pour acheter la pierre- dont la moitié est payée sous forme de blé.

Le second prix-fait est baillé, le 2 IV 1668, à l'architecte Jean COURNON, qui doit surveiller le chantier dont il est aussi l'entrepreneur.

Il s'engage à la parachever *le plus tot qu'il pourra sans se pouvoir occuper ailheurs* et pour ce faire, promet d'y affecter en permanence *au moins quatre massons*. Nous voyons que Pol RASPAIL se montre très directif envers Jean COURNON : il indique dans le contrat que l'entrepreneur devra observer *les chozes esnoncées en un mémoire fayt de la main dudit Sr Raspal et que ledit Cournon a en son pouvoir.* En ce qui concerne la rémunération, elle est relativement modeste - 4 livres 10 sols la canne carrée de mur, mesurée *tant plein que vuide*- ce qui s'explique du fait que les ıatériaux sont fournis par le propriétaire.

Finalement, le document cancellé en marge, en 1671, nous apprend que Jean COURNON a touché en tout plus de 720 livres pour ce chantier, somme dont le solde lui est versé par les héritiers de Pol RASPAIL, décédé entre temps.

Pour le dernier prix-fait, celui du 7 avril 1668, Pol RASPAIL s'en remet totalement à l'artisan, Louis CANONGE, chargé de réaliser ce qui est probablement la partie la plus délicate : la toiture et les ailes du moulin. Il semble que le titre de *maître-charpentier en mollin* qui est attribué à Louis CANONGE soit le meilleur garant de ses compétences, puisqu'on ne juge pas utile de détailler les aménagements qu'il devra effectuer. Seul le résultat compte, et c'est lui seul qui est mentionné : il faut *randre ledit mollin tournoiant.* On précise toutefois que Louis CANONGE, assisté des meuniers, montera également les meules, que Pol RASPAIL aura fait apporter à pied d'oeuvre. En outre, le charpentier accepte de se charger de quelques aménagements mineurs, telle la pose de portes et de fenêtres. Pour l'ensemble de ses travaux, il doit recevoir 400 livres, ainsi que le bois de plusieurs ormeaux et d'un noyer, représentant la valeur de 45 livres.

Enfin, le délai imparti est de quatre mois, puisqu'il s'engage à terminer l'ouvrage pour le 15 août.

On peut être étonné du choix de ce quartier Magaille, situé dans la plaine, pour y construire un moulin à vent. On a plutôt tendance à installer de telles constructions sur les éminences, là où elles auront le plus de prise au vent. Cependant on peut penser qu'à partir du moment où le moulin est bien placé par rapport à la circulation du vent, dans une zone où rien n'y forme obstacle, il peut tout aussi bien fonctionner en plaine : il suffit d'évoquer les moulins de Hollande pour prouver l'efficacité du système. On peut rappeler aussi qu'à la fin du XVII° siècle, le quartier Magaille était encore zone rurale, quasiment dépourvue de constructions qui auraient pu gêner l'arrivée du vent. Enfin, dans le prix fait passé avec l'architecte, Pol RASPAIL prend toutes les mesures visant à favoriser la bonne marche de son moulin. Pour améliorer la prise au vent, il exige que la tour soit élevée sur une *fausse-braye* ou fausse-braie (2). Ce terme d'origine militaire désigne ici une sorte de socle circulaire, formé d'une solide voûte de pierre - les murs ont à la base un bon mètre d'épaisseur- revêtue à l'extérieur d'un parement de pierre, recouverte au sommet de bards ou dalles en pierre de Barutel, qui est un calcaire particulièrement résistant. Ce socle doit être élevé *par dessus la terre de 12 pans*, soit un peu plus de 3m de hauteur, et c'est sur son sommet que l'on bâtit ensuite la tour du moulin elle-même, bénéficiant ainsi d'une position relativement élevée par rapport à la plaine environnante.

La construction telle qu'elle nous apparaît ici est un bon exemple de la fonctionnalité de l'architecture rurale traditionnelle : le texte évoque encore *un canon de bourneaux*, ou canalisation en terre cuite, installé dans l'épaisseur du mur et qui sert à faire *couller les moutures dans le granier qui sera au dessoulz du plus bas degretz* Ceci laisse supposer que la pièce souterraine voûtée sous la fausse-braie est affectée à cette fonction de grenier à blé. On a donc, sur la surface réduite de cette construction, rassemblé aussi bien les fonctions de production et de stockage, que la fonction d'habitation, car le meunier, comme il se doit, habite dans la tour du moulin.Pour en améliorer le confort, celle-ci est d'ailleurs dotée *au membre plus haut ou seront les meulles* d'une petite cheminée.

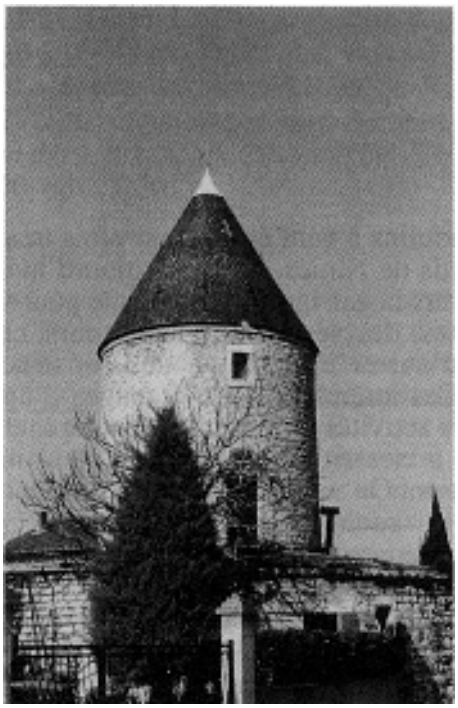

(1) - *Archives Départementales du Gard, Me Privat : 2 E 37/180, f° 120 v°, f° 155 v°, f° 166 v°*

(2) - *Fausse-braie : sorte d'enceinte basse, destinée souvent à porter de l'artillerie, placée en avant du corps de la place. Cette enceinte basse est remparée, c'est-à-dire renforcée intérieurement par une levée de terre. L'ensemble terre-plein et mur de soutènement constitue la fausse-braie.*

Der Deutſche Hugenott

Extraits du numéro de Mars 1991,
et traduit par Mme **MAURIN**

Stettin et le Huguenots (résumé)

Le Grand Electeur Frédéric Guillaume de Prusse par son édit de 1685 favorisa l'installation des réfugiés dans son pays décimé par la peste et la guerre de 30 ans. C'est ainsi que fut fondée en 1687 la première communauté française réformée en Prusse, Brandebourg. La paix de Stockholm en 1720 attribua la ville de Stettin à la Prusse et Frédéric Guillaume publia en 1721 un nouvel édit pour la création d'une colonie française, dont une série de mesures facilita l'implantation :

- Dégrèvement pour 15 ans (et pour 7 ans de plus pour les enfants nés en Prusse) de tous les impôts, frais d'octroi et d'inscription dans les associations professionnelles.
- Dispense du service militaire.
- Prise en charge des pasteurs et instituteurs.

En 1721 on comptait déjà 251 réfugiés. Ils étaient 826 en 1795, car du fait de la Révolution de nombreux français avaient de nouveau émigré vers l'Allemagne.

Des émigrés, venant du Palatinat, de Hollande et de Suisse, réformés aussi mais non Français, réclamaient les mêmes avantages.

D'autres difficultés venaient des autochtones qui craignaient la concurrence et la supériorité des émigrés qui constituaient un état dans l'état.

Peu à peu le temps aplanit les problèmes, l'assimilation se fit et l'usage de la langue française disparut.

Il n'y a aujourd'hui plus de communauté française à Stettin. Seuls subsistent quelques noms de rues ou quelques monuments de personnalités d'origine française, tel celui de Léon SAUNIER, connu pour ses recherches sur l'histoire de la Poméranie.

Les documents concernant cette communauté de Stettin sont conservés aux Archives de la ville et leur reproduction à Paris aux Archives Nationales.

von Karl Duchâteau

"Huguenot", le mot mystérieux

L'origine et l'étymologie du mot "huguenot" sont l'objet de bien des discussions. Comme il est devenu l'expression spécifique pour désigner les partisans de la Réforme Française du 16° siècle et leurs descendants, il vaut la peine de se pencher sur sa provenance.

De l'abondance des explications fantaisistes qui ont eu cours dans le passé, nous ne citerons que "partisans de Hugo". Mais cette référence à Hugues Capet, le fondateur de la dynastie capétienne des rois de France n'a rien à voir avec la dénomination historique protestante.

A l'heure actuelle, la plupart des historiens font remonter l'expression "huguenot" à l'allemand "Eidgenossen" (confédéré), et limite son usage à Genève. Cette expression qui signifie "lié par un serment" aurait été d'abord utilisée par les partisans d duc de Savoie pour désigner les Genevois rebelles.

Sans exclure cette hypothèse, car l'origine exacte a disparu et dans l'état actuel de nos connaissances ne peut pas être prouvée, on doit mentionner une autre explication qui mérite de retenir notre attention, car son origine se trouve en France, dans la région de Tours dans la vallée de la Loire aux environs de l'année 1560, alors que Théodore de Bèze et son adversaire, le cardinal de Lorraine, ont commencé à utiliser cette expression dans leur correspondance.

Cette opinion fut partagée par les historiens de l'époque, comme Théodore de Bèze, La Popelinière, de Thou, Agrippa d'Aubigné et Etienne Pasquier. Pour eux le mot "huguenot" avait son origine à Tours où les partisans de la nouvelle religion se réunissaient secrètement en un lieu situé au voisinage de la "Porte Hugon". Au commencement des "troubles de religion" provoqués en 1560 par la conjuration d'Amboise, tout près de Tours, cette expression s'est répandue à Tours comme un cauchemar. Elle perdit ensuite cette connotation, et se banalisa pour désigner l'ensemble des Réformés Français.

von Paul Lienhardt

La croix huguenote

La croix huguenote est un signe de reconnaissance d'origine populaire créé dans la région de Nîmes au temps de la Révocation de l'Edit de Nantes. Sa beauté et son mystère ont suscité un tel engouement que même les luthériens français l'ont adoptée en ajoutant en son centre une petite "rose de Luther".

On n'a jamais défini systématiquement sa forme exacte. C'est ce qui explique la présence de nombreuses variantes qui vont de la reproduction de quatre petites colombes du Saint Esprit entre les bras de la croix, à des variantes modernes à formes géométriques stylisées.

Avant qu'on l'appelle "la croix huguenote" on disait aussi un "Saint Esprit", expression qui se référait à l'origine d'une parure chrétienne venue d'Auvergne : la colombe aux ailes déployées planant de haut en bas symbolisant la descente du Saint Esprit sur les Apôtres le jour de la première Pentecôte. Le double sens de la croix huguenote est fonction du lieu et du temps, car un signe de reconnaissance voyant aurait représenté un grand danger pour ceux qui la portaient.

Même si les particularités de sa forme sont facile à reconnaître, sa signification et son interprétation restent des suppositions.

Malgré son lieu d'origine la croix huguenote n'a aucun rapport avec la croix du Languedoc. Sa forme est bien évidemment inspirée d' l'Ordre du Saint-Esprit : la croix de Malte, avec une boule à l'extrémité de ses 8 pointes, d'autant plus que beaucoup de croix anciennes représentent la fleur de lys entre les bras de la croix. L'artisan populaire a alourdi et varié les proportions plus fines de la croix de l'Ordre du Saint-Esprit. Cette croix comportait en son centre une colombe de grandes proportions. Dans la croix huguenote celle-ci est décalée et ajoutée en pendentif sous la croix, imitant en delà le "Saint-Esprit" d'Auvergne.

Beaucoup d'anciennes croix huguenotes comportent une variante. Le pendentif du Saint-Esprit est remplacé par une larme qui rappelle la "Sainte Ampoule". D'après la légende elle aurait été, à la demande de Saint Rémi pendant le baptême de Clovis, roi des Francs en 496, apportée du ciel par une colombe. La croix de l'Ordre de la Sainte Ampoule comporte en son milieu une main qui reçoit l'ampoule d'une colombe aux ailes déployées. Elle contenait les Saintes Huiles avec lesquelles on oignait le roi lors du couronnement. Il semble que l'art populaire ait transformé les petits lys entre les branches de la croix de telle sorte que sa signification disparut, et que l'évidement entre les lys et le milieu de la croix prit la forme d'un coeur. Ces éléments qui relient les bras de la croix pouvaient ressembler à une couronne d'épines, symbole des souffrances de l'Eglise "sous la croix" au temps du désert, et retrouvaient donc le sens de la Sainte Ampoule devenue une larme.

D'autres voient dans la "larme" une flamme du Saint Esprit et l'interprètent comme un symbole de la liberté d'esprit qui conduit à la conception protestante du ministère universel.

Pour interpréter la double signification de la croix huguenote, nous pouvons partir de la Croix de l'Ordre du Saint-Esprit. Fondé en 1578 par le roi Henri III, cet ordre fut ainsi nommé parce qu'Henri avait accédé au trône un jour de Pentecôte. L'ordre était limité à 100 chevaliers. Ses membres devaient s'opposer aux intrigues de la "Ligue". Ils étaient tenus du même coup à confesser publiquement la religion catholique et devaient pouvoir faire preuve de plusieurs quartiers de noblesse. Le ruban de l'ordre était bleu ciel moiré.

Plus tard Louis XIV s'inspira du même emblème pour fonder l'ordre militaire de Saint-Louis. Il ne pouvait être accordé qu'à des personnes qui confessaient publiquement la religion catholique. Louis XV fonda un ordre militaire analogue pour les protestants que seuls pouvaient recevoir les étrangers au service de la France. Les Huguenots étaient dont dans tous les cas exclus de cet honneur.

Après ces données historiques, je veux vous donner une interprétation personnelle de la croix huguenote, car je n'ai encore trouvé aucun texte sur ce thème.

Le créateur de la croix huguenote est vraisemblablement un bijoutier de Nîmes, peut-être l'orfèvre MAHISTRE.

Les Huguenots avaient rejeté la croix latine, symbole de l'église catholique romaine.

S'être inspiré de l'Ordre du Saint-Esprit, en séparant de la croix la colombe royale pour la mettre en pendentif sous le croix, pouvait être une audace qui signifiait l'exigence de la liberté de conscience et d'exercice de leur culte à une époque où l'appartenance à une religion autre que celle du roi était un crime de lèse-majesté. Mais en même temps, la fidélité au symbole royal du lys était une affirmation de fidélité vis à vis de l'autorité légitime. Les Huguenots avaient espéré par le témoignage d'une loyauté exemplaire obtenir de leur roi le droit d'exister d'une manière différente de celle de l'église officielle.

Finalement le double sens de conciliation de tous ces symboles dans la croix huguenote, qui au début de notre siècle était encore peu connue, en fit un signe de reconnaissance dont la signification demeurait inconnue aux non-initiés.

von Paul Lienhardt

Soigner la goutte et en guérir... au XVIII° siècle

(De la Martinique aux Sévennes)
communiqué et commenté par **Jean Pintard**

Dans un lot de papiers récemment découverts et remis au Archives du Gard en vue de leur conservation, figure la copie d'une lettre écrite par M. EMERIGON, procureur du Roy à l'Amirauté du bourg St Pierre de la Martinique et adressée le 8 février 1776 à M. de NOZIERES, commandant à la Martinique.

Cette lettre a été communiquée au notaire Jean PINTARD (1708-1785) de Saint-Roman de Tousque, proche de la Vallée Française, qui en a fait une copie. Il répondait ainsi au souhait d'un de ses correspondants habituels, le chargé d'affaires du marquis de FOURNES, l'avocat PUECH.

En voici le texte :

Cette maladie (il s'agit de la goutte) *ne m'est point héréditaire et j'en ai ressenti les premières atteintes en 1767, âgé alors d'environ 55 ans : des douleurs fréquentes qui circulaient aux pieds, aux genoux et aux mains, en faisait le pronostic. Je n'y crus point, mais un accès caractérisé qui me survint en 1769 me convainquit que j'étais réellement goutteux. Cet accès fut suivi de divers autres, souvent plusieurs par année et toujours plus longs et plus violents.*

L'un et l'autre pieds, les genoux et les mains furent attaqués tantôt séparément et tantôt ensemble. Mon dernier accès, en septembre 1774 fut des plus cruels : l'attaque fut générale et je souffris pendant plus de deux mois des douleurs inexprimables ; pommadations et cataplasmes de toute espèce furent, pendant les crises, inutilement employés. Je n'en eux aucun soulagement.

Je voulus connaître la cause de ce mal : triste consolation ! Nos docteurs anciens et modernes m'apprirent que la goutte est une maladie indomptable, que sa nature est inconnue, qu'elle est la maîtresse souveraine des douleurs, qu'on ne peut la fléchir par la violence, qu'elle se rend d'autant plus redoutable qu'on lui livre plus de combats, que tous les moyens que l'on emploie pour l'adoucir ou la vaincre l'irritent, la prolongent, la font reposer et souvent remonter ; enfin que le meilleur remède pendant la douleur, c'est la douleur même.

On m'assura néanmoins qu'un vieux goutteux, perclus de tous ses membres depuis plus de cinq années, avait été guéri radicalement par un remède qu'in tenait d'un caraïbe. Je vérifiai le fait et certain de cette guérison je me hâtai d'user du même remède dont j'éprouvais bientôt les salutaires effets. En voici la composition :

Dans une bouteille contenant environ trois pintes de taffia(1) faire infuser deux onces(2) de gomme de gayac pulvérisées, exposées au soleil pendant sept à huit jours, cette bouteille bien bouchée. Remuer et secouer de temps en temps la liqueur pour faciliter la dissolution de la gomme ; observer de ne pas remplir complètement la bouteille pour que l'effervescence ne la fasse pas éclater. Filtrer cette liqueur à travers un coton ou du papier brouillard. En remplir des bouteilles ordinaires qu'on bouchera exactement et dont il convient de faire provision pour qu'en vieillissant la liqueur se bonifie.

La dose est de ce que peut contenir une cuiller à bouche qu'il faut prendre tous les matins à jeun.

Le goût n'est pas agréable mais on s'y accoutume par l'habitude.

Il faut nécessairement employer le taffia ; l'eau de vie ne produirait pas le même effet.

J'ai commencé l'usage de ce remède en novembre 1774 ; mes jambes qui restaient longtemps faibles et débiles après les accès recouvrèrent leurs force et leur vigueur. Les nodus qui s'étaient formés sur presque toutes les jointures des pieds ou des mai se dissipèrent peu à peu, soit par l'effet de remède, soit par l'application de savon blanc ; le jeu des articulations est parfaitement rétabli ; il ne subsiste plus que deux légères nodosités qui ne me gênent point et qui diminuent journellement. Je ne ressens plus ces douleurs errantes qui me tourmentèrent et qui m'annonçaient une nouvelle attaque et depuis environ 15 mois je jouis d'un bien-être dont j'avais été privé pendant sept à huit années consécutives.

L'usage que je fais de ce remède me procure un autre avantage : des viscosités, des rapports, des aigreurs, des pléthores. Une pituité excessive m'obligeait de recourir de temps en temps à la saignée et à la purgation. Ces incommodités sont dissipées et mon estomac fait ses fonctions avec aisance et sans effort.

J'ai lieu de croire que cette liqueur a la vertu de briser, de diviser l'humeur goutteuse, de l'empêcher de s'accumuler, de la fixer et d'en opérer l'évacu tion soit par l'expectoration qui est abondante après avoir pris la dose, soit en produisant l'effet d'un léger purgatif.

Je ne suis pas néanmoins entièrement rassuré ; bien des goutteux ont souvent préconisé, avec trop d'empressement, certains remèdes qui ne leur avait procuré que du répit.

Cependant, si la présente année s'écoule sans que j'éprouve aucun ressentiment de la goutte, je me croirai radicalement gueri.

Quant au régime, voici celui que j'observe ; je fuis les grands repas et toutes sortes d'excès.

Une ou deux heures après avoir pris ma dose je déjeune avec du lait.

Je dîne frugalement sans, néanmoins, aucun choix d'aliment : gras ou maigre, doux, salé et épicé, froid ou chaud, mon estomac s'en accommode pourvu qu'il ne soit pas surchargé.

Je ne soupe point, ou très peu. L'eau et le vin vieu de Bordeaux forment ma seule et unique boisson.

Je me couche vers les dix heures et je me lève à cinq.

Je m'abstiens des bains, soit tièdes, soit froids ; ils m'ont occasionné subitement deux accès de goutte. évite d'avoir les pieds mouillés ; deux autres accès suivirent de près cet accident.

A la faveur de ce remède et de ce régime je jouis, à l'âge de soixante quatre ans d'une santé parfaite.

Quel secours, Monsieur, pour l'humanité, si ce remède pouvait extirper le plus cruel, le plus insupportable de tous les maux.

Signé : EMERIGON

Un médecin d'aujourd'hui nous dirait peut-être si c'est le remède qui vient d'être décrit, ou bien le régime suivi par le patient, ou plus simplement l'association de ces deux facteurs, qui est la cause de la victoire sur la maladie.

\#

ACTIVITES ET TRAVAUX 1990 du Groupe Alésien de Recherches Archéologiques

Sommaire :

Restauration du dolmen du Serre de la Cabane à Bagard (30)
Coffres de Fringayrolles-Peyraube à Lamelouze (30)
Dolmens de la Galaberte et Banele à St-Hippolyte-du-fort (30)
Menhirs de Ginestous à Moulès et Baucels (34)
Dolmen inédit de la montagne St-Laurent à Bessèges (30)
Le château de Calberte à St-Germain-de-Calberte (48)

Ce bulletin reproduit également le rapport de fouilles exécutées au Palet du Thort à La Bastine-Puylaurent (48), en bordure du chemin Regordan. La mise à jour de tessons d'amphores et de céramiques des II° et III° siècles aprés J-C confirme la fréquentation de cette voie depuis l'Antiquité et infirme la thèse de M. Marcel Girault sur une origine médiévale du chemin Regordan.

A propos des montjoies identifiés le long de la Cham du Thor, rappelons que ce terme n'a rien à voir avec un prétendu *Mons Jovis*/montagne de Jupiter. Ce nom dérive en réalité du francisque *Mund-gauwi*/frontière de pays.

Sur la Cham du Thor, nous sommes bien sur une crête séparant deux territoires, Gabales à l'Ouest et Helviens à l'Est. Ces Montjoies matérialisent encore de nos jours la frontière entre la Lozère et l'Ardèche.

Pour commander :

G.A.R.A. Centre Culturel,
2 pl H. Barbusse, 30100 ALES.
Prix du bulletin 1990 : 70 francs -
64 pages avec plans et cartes.

Mais avec quelle précision, quelle abondance de détails, quel talent, un combat de nombreuses années nous est conté !

Faut-il ajouter ici que si le gaïac fut utilisé autrefois dans le traitement de la goutte et, à présent, abandonné par l'allopathie il subsiste encore en médecine homéopathique pour soigner les affections goutteuses chroniques ?

(1) - Taffia, nom masculin, mot créole. Autrefois toute eau de vie de canne à sucre produite dans les Antilles françaises, puis eau de vie obtenue des seules mélasses (Larousse).
Trois pintes équivalaient, selon la mesure de Paris, à 2 litres 8.

(2) - L'once de Paris valait environ 30,5 grammes.

\#

INFORMATIONS

Découverte et sauvegarde du Patrimoine gardois

Journée organisée par les Académie de Nîmes et de Lascours.

Elle se déroulera le **23 novembre 1991**, au **Château de Lascours**, selon le programme suivant prévu :

à partir de 9 h : Accueil

9 h 45 : Présentation de la journée placée sous la présidence de M. Jean-Pierre BADY, Directeur de l'Ecole nationale du Patrimoine

10 h - 12 h 30 : **Sauvegarder : pourquoi ?** : à partir de témoignages d'un maire, d'un particulier vivant dans un monument historique, d'une association de sauvegarde, de professionnels du tourisme et des bâtiments de France

12 h 30 - 14 h 30 : Lunch au château

14 h 30 - 17 h 30 : **Sauvegarder : comment ?** : quelques exemples gardois (château, maison, village, chapelle, site naturel, et objets d'art)

17 h 30 : conclusion

18 h 30 : dislocation

Cette rencontre peut intéresser certains de nos adhérents. Pour y participer, s'adresser à l'Académie de Nîmes, 16 rue Dorée - Tél : 66 36 04 75.

CERCLES GENEALOGIQUES DU LANGUEDOC ET DES P.T.T.

Modification de la date de la prochaine réunion

La réunion trimestrielle était prévue pour le 23 novembre 1991, date de la journée de Lascours.

Le sujet intéresse particulièrement les généalogistes, et de nombreux assistants ont manifesté le désir de participer à cette rencontre. En conséquence, il a été décidé de modifier la date de notre réunion trimestrielle, qui aura lieu le **16 novembre 1991**, à 9 h 30, à l'Ecole des Mines d'Alès.

A. Alègre de la Soujeole

RECENSIONS

LE LOT
sous la direction de **Christian BERNAD**
et de **Guy CAVAGNAC**
(Toulouse, Privat, 1990, 187 pages)
(nombreuses illustrations)

Ce livre inaugure la série *Rivières et vallées de France* annoncée par les Editions Privat. Au fil du Lot, on suit une description de la rivière, de ses affluents, et des pays qu'ils drainent de "l'âpreté" du Gévaudan à la "délicate luminosité" de l'Agenais. Une étude du Lot dans l'histoire nous entraîne dans une autre descente, celle du temps, des traces d'occupation préhistorique en Quercy il y a 600.000 ans, aux ruines féodales du château du Tournel au dessus de la boucle d'un cours d'eau qui est encore torrent, jusqu'aux travaux de navigabilité de la rivière en aval de Cahors à l'âge d'or du négoce du vin et aux aménagements hydro-électriques de ce siècle. Les derniers chapitres sont consacrés au présent de la vallée du Lot, une vallée habitée et à l'échelle humaine, et à la rivière, que l'on voudrait exemplairement ***rivière propre.*** C'est d'ailleurs Christian BERNAD, président de l'ASSOCIATION POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU LOT, qui coordonne cette étude sur une moyenne rivière française, tout à fait dans le sens de ce que produit la recherche historique et géographique qui revient à une histoire des cours d'eau français (Au même moment que ce LOT, paraît un TARN : *Le Tarn, mémoire de l'eau, mémoire des hommes* - Toulouse, Belle Page, 132 pages).

Des hauts moutonnements du Mont Lozère et de la Montagne du Goulet au Bassin Aquitain, de la Lozère "pays des sources" à la vallée de la Garonne, le Lot assemble sur 500 kilomètres des régions diverses dans sa traversée de cinq départements. Des régions qu'il a parfois séparées, par exemple dans le Gévaudan-Lozère la vieille coupure de la vallée du Lot, fracture symbolique et très réelle entre les deux Lozère : la Haute Lozère de la Margeride et de l'Aubrac, la Basse Lozère des Causses et des Cévennes. Des régions qu'il a cependant le plus souvent unies dans une vallée où l'homme ne se sent jamais écrasé ni exclu, qu'il a modelé avec ses jardins, son vignoble, ses villages, ses ponts, ses ports, ses moulins... et où il a su cultiver une douceur de vivre et un savoir vivre qui se perdent et que l'on a raison de regretter.

Olivier POUJOL

Y. Chassin du Guerny et Brigitte Bonifas
MAISONS FORTES ET CHATEAUX DE LA VIGUERIE D'ANDUZE
(248 pages - Imprimerie Marès, Alès 1990)

Cette publication a pour origine un diplôme en histoire de l'art médiéval soutenu par Brigitte Bonifas, originaire d'Anduze.

Son travail a été complété par une série de documents d'archives répertoriés par Y. Chassin du Guerny.

Nous possédons donc maintenant un véritable inventaire de tous les châteaux de l'ancienne viguerie d'Anduze, soit près d'une centaine. Pour les plus importants (Aigremont, Cassagnoles, les Gardies, Marcassagues, Saint-Bonnet, Saint-Félix-de-Pallières, Tornac...) la description de l'édifice est complétée par une étude des seigneuries successives.

On voit donc souvent apparaître les familles les plus remarquables du piémont cévenol comme les Airebaudouze, les Grégoire des Gardies... ou encore les Sandeiren, qui ont tenu la tour de ce nom, c'est-à-dire le château de Tornac au XIII° et au XIV° siècle.

Cet ouvrage qui comble de nombreuses lacunes du guide des Cévennes édité par la Manufacture, est agrémenté de nombreux plans, photos et croquis originaux.

Il serait toutefois utile que les possibilités de visite et les heures d'ouverture soient mentionnées dans la prochaine édition.

Pierre A. CLEMENT

Cahiers du Centre de Généalogie Protestante
(54 rue des Saints-Pères, 75007 PARIS)

N° 33 (1er trimestre 1991) :
Raymond VIERNE :
Les Huc
(pp 41 à 52)

Etude quasi exhaustive d'une famille depuis le XV° siècle. Curieusement pendant cinq siècles, la plupart des descendants ont porté le surnom de Mazelet.

La branche principale est rattachée à Etienne Huc, ménager au mas de la Garnerie du Castanet (Collet-de-Dèze) et identifié en 1495.

Deux pages sont consacrées à Jean Huc, dit Mazelet, prédicant exécuté à Montpellier en 1723. On aurait aimé avoir le rapport éventuel de cette famille avec la mas Huc, hameau d'Espinassounel, commune de Saint-Martin-de-Boubaux.

N° 34 (2éme trimestre)
Raymond VIERNE :
Les Verdelhan deSaint-Privat de-Vallongue
(pp 80 à 98)

Etude de la lignée principale, celle des Verdelhan, seigneurs de Sarreméjane, connue depuis 1275, de la branche des Marvelhac, détachée de la précédente à la fin du XIV° siècle, et de la branche du mas des Parets, identifiée au XIV° siècle.

En additif, relation de l'Assemblée du 23 avril 1702, au cours de laquelle Jean-André Verdeilhan de Sarreméjane fut abattu de deux balles de pistolet par des compères du curé de Saint-Privat de-Vallongue.

Pierre A. CLEMENT

PUBLICATIONS

LES CRIEES DE GOURDOUZE

Ce texte transcrit par **Jean PELLET** du *Fonds Montclar* (A.D. Gard 1 E 3007) a fait l'objet de deux récentes publications : dans le CAUSSES ET CEVENNES consacré à VIALAS (Lozère), présenté par Jean Roux, et dans LOU PAÏS, commenté et présenté par Olivier Poujol, en hommage au transcripteur.

C'est un texte que L.C.C. prévoyait de publier dans son propre bulletin, mais aujourd'hui il ne peut que conseiller à ses lecteurs de se reporter à ces deux publications, pour prendre connaissance de cette admirable transcription d'un décret médiéval semblable à celui publié par Jean DAUTUN (L.C.C. N° 86 - avril-juin 1991).

Toutefois, pour illustrer ce texte, par bulletins interposés, voici, selon **Jean PELLET**, par une esquisse impromptue et inspirée, l'aspect probable du "Castel de Montclar", totalement rasé, jadis érigé sur le sommet du "Chastellas" qui domine Nojaret, près de Vialas (Lozère).

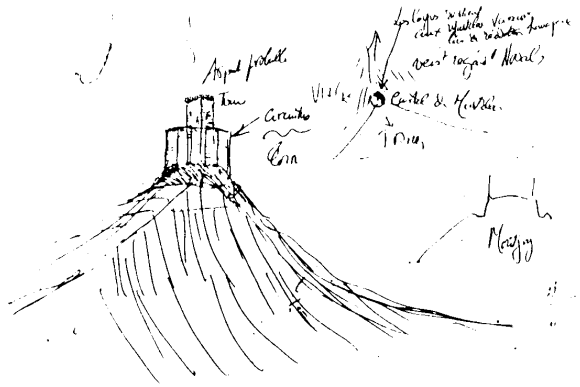

Il est regrettable que les commentaires, accompagnant cette esquisse, sur notamment les démêlés entre les Montclar et les *gens du roy,* n'aient pu être saisis par un magnétophone. Hélas ! comme lors de nos nombreuses et longues conversations, les paroles se sont envolées.

Marcel DAUDET

Emil LEVY : Petit Dictionnaire Provençal-Français. Editions Lacour, Nîmes, 1990.

Après un "reprint" pour bibliophiles en 1980 (Centre de Culture provençale et méridionale - Raphèle lès Arles), nous disposons maintenant de cet intéressant outil dans un format maniable et à un prix abordable. Le Provençal en question est celui des troubadours et de la prose administrative jusqu'à l'édit de Villers-Côteret, appelé usuellement occitan "classique" actuellement. Certaines questions y trouvent réponse (cf. "Réponses" sur VET et RANDON).

Michel WIENIN

AU FIL DE LA SOIE
ARCHITECTURES D'UNE INDUSTRIE EN CEVENNES(Gard-Héraul-Lozère)
par **Geneviève DURAND, Michel W IENIN**, avec la participation de **Gérard MERIAN.**
(IMAGES DU PATRIMOINE - Association pour la connaissance du patrimoine en Languedoc-Roussillon, 5 rue de la Salle l'Evêque, BP 2051, 34026 MONTPELLIER - 96 p., illustrations, cartes, plans, 140 f.)

Réservé aux bâtiments proprement industriels (filatures et moulineries), ce volume d'"IMAGES DU PATRIMOINE" offre une sélection d'édifices de qualité et d'importance variables, témoins éloquents de l'extraordinaire aventure de la soie en Cévennes.

Jean Claude GILLY : Une Seigneurie en Bas Languedoc - *Le Fesq du XIIIème siècle à la Révolution* (Edition Lacour/Colporteur)

Robert Louis Stevenson : JOURNAL DE ROUTE EN CEVENNES

Texte original intégral, accompagné de notes et illustrations, publié sous la direction de Jacques POUJOL.
- Deuxième édition : PRIVAT/CLUB CEVENOL, Toulouse 1991.

Cette nouvelle édition de 1991 comprend des notes supplémentaires et des photographies inédites ajoutées à l'édition première de 1978.

Andrée Penchinat :Une famille protestante du LANGUEDOC du 17° au 19° siècle.
Essai sur les ALLUT, VERDIER ALLUT, VERDIER de FLAUX.

Histoire d'un encyclopédiste montpelliérain devenu gentilhomme verrier dans les forêts de BOURGOGNE.

Sous la Révolution, il joua un rôle important dans la municipalité Uzétienne. Fédéraliste, il fut guillotiné à Paris sous la Terreur

Sa soeur Madame VERDIER-ALLUT, poétesse de renom, devint membre de l'Académie de Nîmes.

L'ouvrage comporte 98 pages et une dizaine de documents d'époque (noir et couleur). Prix : 120 francs.

Pour commander : chèque à l'ordre de :
Andrée PENCHINAT
24 rue Pasteur
30000 NIMES

DICTIONNAIRE
OCCITAN-FRANCAIS
DIALECTE GEVAUDANAIS

L'ouvrage comportera plus de dix mille mots. Chaque mot d'appel a été traité, d'abord dans une graphie proche de la graphie mistralienne, puis dans la graphie classique, avec la forme [entre crochets] en languedocien référentiel, lorsque cette dernière est sensiblement différente de celle du gévaudanais.

En souscription jusqu'au 31 janvier 1992, au prix de 130 francs.

Pour souscrire : ESCOLO GABALO,
chez M. Emile TICHET,
48130 Saint-Sauveur-de-Peyre

REPONSES

SOUDORGUES (694 - P. Casse)

La présence de formes anciennes peu compatibles ne peut être éclairée que par la découverte de mentions antérieurs de préférence à l'An 1000 (on sait que les fausses latinisations sont nombreuses au 11° et 12° siècles). En fait, le texte de 1146 lu SARDONICAE par Germer-Durand, serait lu actuellement plutôt SURDONICAE, ce qui est bien plus compatible avec l'évolution ultérieure.

En attendant, les formes originelles possibles sont multiples même si la probabilité de certaines comme SATURNICUS est minime. On peut penser à un nom de domaine en -ANCUM/-ONICUM diminutifs de -ANUM/-ONUM aux 3°/4° siècles. Le radical SARD proviendrait d'un nom SARDUS ou SARDIUS (Sarde). SORD pourrait dériver de SOR(DICUS) (sale, Oh non !), de SOTER (Sauveur, appliqué au Christ), de SOR(TICUS) (= tiré au sort), sans négliger un possible rotacisme de "L" (passage L -> R) plus courant du côté de la Lozère qu'en Lironnenque : de SOLIDUS ou SOLDUM (pièce de monnaie)... Quant à SURD, outre SURDUS (sourd) proposé par Dauzat, on peut y voir la métathèse (permutation de phonèmes ou de syllabes) d'un dérivé de SUO (coudre) : SURTUS (cousu), SUTOR (cordonnier)... car le "T" intervocalique est régulièrement passé à un "D" roman en Languedoc... Etymologie ouverte par conséquent...

SARDAN appartient à la grande famille des noms de domaines gallo-romains en -ANUM. La 1ére partie en est dans doute SARDUS ou SARDIUS déjà cité. De toute manière, le suffixe latin -ANUM ne se répand qu'avec un certain approfondissement de la romanisation (1er siècle) et remplace peu à peu le -ACON gaulois latinisé en - ACUM et qui a donné nos -AC, -ANUM et -ANICUM qui "signent" dont la romanisation de la contrée et ne peuvent remonter à "l'indépendance" gauloise ou volque.

Remarques :

1) SARDA (Hte Garonne semble identique.
2) des patronymes d'origine gauloise SAR(R)(I)US formés à partir d'un radical SAR sont attestés un peu partout (la Sarre : SARAVIUS chez Aussone). Sens inconnu parfois rapproché de l'ibérique SERR (serre, montagne allongée)

Cerdagne est une altération médiévale de CERETANIA : région de Céret (avec déplacement géographique) dont le nom dérive de celui d'une tribu Ibère (Cerretes/Kerretanoi). Rien à voir par conséquent avec le radical SARD/SART qui a donné la Sardaigne, la ville de Sartène, la sarde (=bonite), la sardine, le filet sardin, etc... Par contre la sardane aurait été importée de Sardaigne où existent des danses apparentées. Les toponymes de cette racine se rencontrent dans l'ère dite thyrennéenne (Italie liguro-étrusque, Provence, archipel...) et de la Grèce à l'Inde (mais il n'est pas certain que ce soit bien le même mot). Il me semble de toute manière difficile de la qualifier de "celte".

Michel WIENIN

Il faut mentionner également parmi les hypothèses d'une filiation éventuelle, le nom de l'ethnie celte des Sordes.

Ces "*Sordones*" qui occupaient approximativement le département actuel des Pyrénées Orientales, sont cités par l'historien Polybe (206-128 av? J. C.). C'est avec eux qu'Hannibal négocia en 218 av. J. C.à Ruscino/Château Roussillon le libre passage de son armée.

Pierre A. CLEMENT

Du port d'une arme à feu pour un berger - (694-Mme LIAURON-CALVAIRAC)

Un berger pouvait-il, sous l'Ancien Régime, porter une arme à feu ? La réponse est catégorique : NON ! ("Risques" de constitution de groupes armés, de brigandage, de braconnage, de rébellion... allez savoir !)

Une arme blanche, du genre pique ou baïonnette, était à la limite tolérée pour se défendre des loups : ce fut le cas par exemple au temps de la bête du Gévaudan.

Jean LIAURON était donc en infraction formelle avec la réglementation de son époque en dotant son berger d'un pistolet.

Guy CROUZET

M. Guy Crouzet oublie que les français sont très peu respectueux des lois. De nos jours combien de nos honorables compatriotes ne détiennent-ils pas de revc vers ou autres kalashinikov sans aucune autorisation de port d'armes ?

Il en était de même autrefois, et les textes mentionnent de nombreuses protestations des riverains des drailles à l'encontre des bergers transhumants.

Dans l'enquête diligentée par l'intendant du Languedoc en 1772 *(Bulletin de la Sté d'Agriculture de la Lozère, 1902)* les habitants de Saint-Germain-de-Calberte accusent les pâtres *de se battre et de menacer les particuliers du pistolet.* Ceux de Saint-Martin-de-Boubaux leur reprochent *d'être insolents et de porter des pistolets...*

Le cas de Jean LIAURON n'a donc rien d'exceptionnel !

Pierre A. CLEMENT

Nota : *Cette question répertoriée 694 aurait du porter le numéro 695. Nous la considérerons malgré tout comme étant la question n° 694bis. Le nom du demandeur et le sujet départagerons les deux 694.*

Conseil des Cinq-Cents et des Anciens - (693 - M. DEPASSE)

Au cours de mes recherches sur l'histoire de la famille, j'ai trouvé un beau-frère d'un de mes ancêtres : Jean-André BARROT, fils de Paul BARROT, notaire à PLANCHAMP (Lozère), et né à Planchamp le 30/6/1755, mort à Paris le 19/11/1845.

Représentant à la Chambre des Cent-Jours. Il était juge au tribunal de district de Langogne lorsqu'il fut élu, le 4/91792, membre de la Convention par le département de la Lozère, à la pluralité des voix (sur 218 votants).

Dans le procès de Louis XVI, il répondit au 3ème appel nominal : *Comme je suis parfaitement convaincu qu'il n'existe plus parmi nous de traces de la royauté ; comme la mort de Louis ne me paraît pas nécessaire, utile même à l'intérêt de la République, je vote pour la réclusion pendant la guerre.*

Il fut le 23 Vendémiaire An IX du nombre des

conventionnels élus au **Conseil des Anciens**, où il fut réélu par le département de la Lozère le 23 Germinal an VI. Il fit ensuite partie du Conseil Législatif pendant toute sa durée, du 4 Nivose An VIII à 1814, le Sénat conservateur lui ayant renouvelé son mandat le 18/2/1807 et le 6/1/1813.

Il vota, en 1814, la déchéance de l'Empereur et en mars 1815 parla en faveur des Bourbons. Quelques semaines après, il faisait partie de la députation de la Chambre chargée de féliciter Napoléon à son retour de l'île d'Elbe, et fut envoyé à la chambre des Cent-Jours par le collège du Département de la Lozère (14/5/1815).

Louis XVIII le nomma le 15/10/1815 juge au tribunal de Première Instance de la Seine, mais, devant les protestations de ses collègues, il donna sa démission.

C'est son fils, Odilon BARROT, qui fut Premier Ministre du 20/12/1848 au 31/12/1849.

RANDON (T.A. - Mlle Corinne Bonicel)

"Impétuosité, randonnée, traite..." (Petit Dictionnaire Provençal-Français d'Emile Levy - cf. Publications).Ce sens est lié à celui indiqué par P. Clément : ANDONNAR, c'est faire une patrouille sur la frontière, la parcourir (il existe un couple analogue avec MARCHE = "*ambulatio*" et région frontière). Pour les toponymes, il est logique de penser que le sens de frontière doit prévaloir. Les anthroponymes sont postérieurs aux précédents et en sont très certainement issus.

Michel WIENIN

BONICEL (T.A. - Mlle Corinne Bonicel)

Bonicel me semble plutôt un diminutif de BONIC (= mignon, agréable... cf. dict. oc. de L. Alibert, sous article BON) ; donc "mignonnet, gentillet", ou quelque chose comme ça.

Michel WIENIN

RECOLIN (T.A. - Mlle Corinne Bonicel)

Recolin se dit bien pour un habitant de RECOULES. C'est l'origine probable du patronyme, mais ne fait que reculer la question à celle du nom de lieu (dérivé de REC = ruisseau ?)

Michel WIENIN

ROMANIER (689 - M. Jean ROGER)

Un romanier, selon le dictionnaire de l'abbé Boissier de Sauvages, était un fabricant de balances romaines.

Jean DAUTUN

Il s'agit de l'équivalent français de "balancier", artisan qui fait des "romaines". Prononciation *roumaniè* et graphie occitane *romanier.*

Denis HUGUET

Le "vet" du vin - (687- M. DAUDET)

VET : "*défense, interdiction ; chose défendue ; banvin* (Petit Dictionnaire Provençal-Français d'Emile Levy - cf. Publications). Banvin est bien connu des dictionnaires : c'est le droit pour un seigneur de vendre son vin en priorité sur ses sujets ou vassaux à une période donnée, généralement celle qui précède les vendanges ; ce qui lui permet d'avoir ses cuves vides au moment de la récolte ! et d'éviter une conservation pluriannuelle alors hasardeuse. Un bon vieux droit féodal pas spécifiquement local.

Michel WIENIN

QUESTIONS

695 - M. Y.CHASSIN DU GUERNY

Exhumation d'une pestiférée

Le 24 février 1545 vs.. un particulier de Milhaud nommé Vidal GARNIER, bon catholique s'inquiète, en dictant ses dernières dispositions, de l'inhumation de son épouse décédée de la peste et enterrée en terre non bénite, et qu'il désire faire enterrer dans le cimetière des sa paroisse. Aussi il ordonne à son héritier qu'il fasse *désenterrer sa feue femme nommée Catherine VEDELLE de là où elle est ensevelie et auprès de son corps qu'est en terre à cause qu'elle mourust de peste et icelui héritier porter son corps ou ses osses au cimetière dudit Milhaud et cy ce fayssent qu'il ayt quatre entorches de cyre qui seront portés par quatre enfans telle suffisantes qu'elles durent allumées tout le jour et depuis que led. corps sera désenterré et conduit par le chemin et dire aussi tôt une messe se dira et qu'elle sera enterrée au cimetière de Milhaud et que son héritier seroit tenu contenter et satisfaire les prêtres qui y seront cy au nombre de douze à sa volonté et cella soit pour le paitilon de sad. femme...* (A.D.G. 2 E 1/37 - Jean de Arénis, notaire).

C'est la première fois que je rencontre ce souci de placer en terre bénite les restes d'une personne enterrée à la sauvette pour cause de peste. En 1545, la Réforme n'a pas encore fait son apparition à Milhaud.

Question : que faisait-on des corps des nombreux morts de la peste, avant ou après la Réforme ? Ne les brûlait-on pas ?

696 - M. Samuël LECLERCQ (30111, Congeniès)

Est préoccupé par une question archéologique. Il s'agit des vestiges d'une église dans le bois d'Altefage, dans le Bougès au sud du Pont-de-Montvert, plus précisément du hameau de Grizac.

Il a lu que la fondation de cette église était le fait des GRIMOARD, les descendants de la famille du pape Urbain V, famille issue de Grizac. Ces descendants auraient été ulcérés, au XVI° siècle, de voir les Cévenols passer à la Réforme et l'église de Grizac devenir un temple. D'où la fondation de cette église en dehors de l'agglomération.

Cette explication ne le satisfait pas, car les vestiges paraissent dater d'une époque antérieure. Pour lui, ils sont très nettement romans et attesteraient l'existence d'un véritable petit monastère comme il y en a eu beaucoup en Cévennes au Moyen Age.

En effet, il croit avoir reconnu sur place deux cellules monastiques et deux enclos à usage de potager ou de pacage d'animaux domestiques. Reste quand même l'énigme de l'implantation géographique, en plein nord, dans l'ombre du Bougès.

Il serait très heureux de lire les réflexions des lecteurs de L.C.C. à ce sujet.

Je dois adresser des excuses à l'auteur des **réponses**, parues dans le **n° 87**, concernant *La famille FLAVARD* et *BONICEL-RECOLIN-RANDON*. Réponses que j'ai attribué par erreur à Jean DAUTUN. Que le véritable auteur veuille bien se faire connaître afin que je puisse publier un erratum dans le prochain numéro.

Marcel DAUDE

SOMMAIRE

- **Pierre A. CLEMENT** : Quelques légendes auxquelles il faut tordre le cou——— Page 49
- **Compte-rendu** del'Assemblée Générale de L.C.C——— Page 50
- **Compte-rendu** de l'inauguration de Centre de Documentation de Génolhac et baptême de la salle de lecture Jean Pellet——— Page 52
- **Jean Pellet** : De la CIZARENCHA à la CEZARENQUE——— Page 53
- **BIBLIOGRAPHIE DE JEAN PELLET**——— Page 55
- **Adrienne DURAND-TULLOU** : Baux d'estive——— Page 58
- **Adrienne DURAND-TULLOU** : L'itinéraire d'un Cigalois——— Page 58
- **Corinne POTAY** : Un moulin à vent du XIII° siècle. Le moulin Raspail de Nîmes——— Page 59
- **Mme MAURIN** : Traduction de la revue Der Deutsche Hugenott. Textes concernant : Le mot "Huguenot" - La Croix Huguenote———
Page 60
- **Jean PINTARD** : Soigner la goutte et en guérir au XVIII° siècle——— Page 62
- **Activités et travaux** du Groupe Alésien de Recherches Archéologiques——— Page 63
- **Information**——— Page 63
- **Recensions**, par Olivier Poujol et Pierre A. Clément——— Page 64
- **Publications**——— Page 65
- **Réponses**——— Page 66
- **Questions**——— Page 67

LIEN DES CHERCHEURS CEVENOLS

Siège Social : 3, Grande Rue GENOLHAC

Publication réalisées avec l'aide : du PARC NATIONAL DES CEVENNES et de la COMMUNE DE CONCOULES

FONDATEURS : **Jean-François BRETON, Jean PELLET, Pierre RICHARD**

BUREAU :

Président : Yannick CHASSIN du GUERNY

Rédacteur en chef : Pierre A. CLEMENT

Trésorier : François PENCHINAT

Secrétariat-Abonnements : Marcel DAUDET - 34 avenue des Verveines 93370 MONTFERMEIL

COMITE DE REDACTION :

A. ALEGRE de la SOUJEOLE - M. CABY - R. CALCAT - G. COLLIN - J. DAUTUN - R. DEBANT - A. DURAND-TULLOU - H. DUTHU - E. FONTANIEU - J.B. ELZIERE - Ph. JOUTARD J.N. PELEN - O. POUJOL - R. POUJOL - J. ROGER - D. TRAVIER.

La reproduction des articles, dessins, cartes, reprographies, de même que celle des dépouillements, analyses, répertoires ou inventaires de documents jusque-là non dépouillés dans les mêmes formes est interdite sans accord de la Rédaction et des auteurs

COTISATIONS :

Cotisation annuelle commençant le 1er janvier de chaque année : **100 francs.**

Cotisation de soutien : **150 francs.**

VERSEMENT DES COTISATIONS ET ADRESSE DU COURRIER :

Versement par chèque bancaire : **L.C.C. FONT-VIVE**

Versement par chèque postal : **L.C.C. - Compte 2000 14 C MONTPELLIER**

Les versements, ainsi que tout courrier concernant L.C.C. : questions, réponses, textes à paraître, etc..., sont à adresser au **Secrétariat-Abonnements** (adresse ci-dessus).

VENTE AU NUMERO : **25 FRANCS.**

Commission paritaire des publications et Agences de Presse - Certificat d'inscription **n° 57172.**

Imprimé par ICHTUS S.A.R.L. 30240 CALVISSON